
DR. ERNST DARMSTAEDTER
No. 1056
COLLECTION

ESSAI

SUR

LE MÉCHANISME

DE

L'ÉLECTRICITÉ,

ET l'utilité que l'on peut en tirer pour la guérison de quelques Maladies.

Par JACOB MOLENIER, *Médecin privilégié du Roi, & Inspecteur général des Privilégiés pour ce qui regarde la vente & distribution des Remedes.*



A BORDEAUX,
De l'Imprimerie de la Veuve de F. SEJOURNE',
Imprimeur - Libraire, rue S. James.

M. DCC. LXVIII.

AVANT-PROPOS.

On se propose dans cet Essai, de faire voir le méchanisme & l'utilité de l'Electricité, en faisant appercevoir la nécessité des connoissances de la Physique, pour servir de boussole à la Médecine. Cet état a beaucoup gagné par l'acquisition de quantité de connoissances & de nouvelles découvertes, que nous devons aux soins & aux veilles de ces personnes généreuses & respectables qui ont consacré leur tems à l'amour de l'humanité. On ne sauroit trop louer le zele de ceux qui, à l'imitation de quantité de grands Hommes qui les ont précédés, cherchent en courant la même carriere, à les enrichir par la découverte de nouveaux moyens pour rétablir ou conserver la santé, qui est le bien le plus réel dont on puisse jouir. Le trésor le plus abondant & le plus utile à la Médecine est, sans contredit, la Botanique; c'est dans l'étude exacte & dans

la pratique continuelle, qu'on trouve les remedes propres à guérir chaque genre de maladie; c'eſt à cette partie que l'Auteur de cet Eſſai s'eſt ſingulierement attaché, & c'eſt à la propriété des plantes qu'il doit la réuſſite des cures, qui ont ſurpris juſques aux perſonnes de l'art, comme l'on verra à la ſuite de cet ouvrage. Les peines que l'Auteur s'eſt donné, pour parvenir à ces connoiſſances, mériteroient d'être à l'abri de la critique & des mauvais propos qui ſeront toujours inſuffiſans, & n'affoibliront point le zele ardent qu'il a d'être utile. S'il eſt critiqué par les gens du métier, le motif eſt facile à deviner; s'il l'eſt par d'autres particuliers, il s'en conſole, parce que c'eſt ſans connoiſſance de cauſe, & qu'on ne peut pas le rendre reſponſable des erreurs populaires; mais la vérité l'emportera, & on ne demande pour garant que ceux qui ont fait uſage de ſes remedes, dont une partie des guériſons ont été conſtatées par des procès verbaux des Magiſtrats; & de

crainte d'ennuyer le lecteur, nous ne faisons mention que des maladies les plus remarquables qui ſont inſérées à la fin.

L'on y joindra un diſcours, pour prouver l'utilité d'un ſpécifique pour empêcher de gagner les maladies vénériennes, quand même l'on auroit communication avec les perſonnes les plus atteintes de cette maladie; & comme il en réſultera un grand bien, le même remede détruit le germe de la petite vérole, comme on l'expliquera en parlant de l'inoculation. Nous eſpérons de l'indulgence du public qu'il voudra bien nous paſſer pluſieurs termes qui ne ſont pas parfaitement françois, n'ayant pas le bonheur d'y être nés, & que l'on n'enviſagera que l'envie d'être utile.



ESSAI

SUR

LE MÉCHANISME

DE L'ÉLECTRICITÉ.

DEPUIS que l'Electricité est connue, plusieurs Savans en ont cherché les causes & le méchanisme : on a imaginé différens systêmes, dont le résultat n'a jusqu'à présent rien de satisfaisant.

Sans être savant, je vais tâcher à mon tour de donner l'explication des causes & du méchanisme de l'Electricité, aux risques de me tromper comme les autres.

Je ne dissimulerai cependant point que, soit par amour propre ou autrement, je suis persuadé de la vérité du systême que je vais établir, sans cela inutilement aurois-je pris

la plume, n'étant pas instruit dans l'art de persuader aux autres ce dont je ne suis pas moi-même convaincu.

Si j'avois regardé la connoissance des causes de l'Electricité comme une science d'amusement & de simple curiosité, je ne me serois point occupé de cette recherche; mais j'y ai été déterminé par la persuasion où je suis qu'on peut tirer de cette connoissance de grands avantages pour tout ce qui est du ressort de la Physique.

Ainsi j'ai cru que la crainte d'entreprendre un ouvrage au-dessus de mes forces ne devoit pas m'arrêter, dès qu'il pouvoit être utile : c'est dans cette intention seule que je présente le fruit de mes idées; si elles sont applaudies, j'en serai charmé; si elles ne le sont pas, j'en serai peu fâché; ainsi je ne cours, dans cette entreprise, que le risque de perdre mon tems.

Auparavant que d'entrer dans l'examen du méchanisme de l'Electricité, il est à propos de rapporter le sentiment des Savans sur cette matiere : voici ce que l'on trouve dans le Journal des Savans du mois de Décembre, 2 vol. pag. 834.

» Toute la difficulté se réduit à imaginer
» un systême général, qui quadre avec tous
» les effets : il faut trouver un fluide très-

» actif, capable d'attirer & de repouſſer, » qui ait la vertu de produire le feu & de » s'enflammer ; il faut expliquer comment » le frottement l'excite dans certains corps, » comment d'autres en ſont privés malgré » le frottement, & cependant en ſont ſuſ- » ceptibles par communication ; enfin il faut » déterminer quelle eſt la nature de ce » fluide, comment il peut produire des effets » ſurprenans & inattendus : il s'enſuit donc » que juſqu'à ce qu'on puiſſe annoncer les » phénomenes qui peuvent arriver, & mar- » quer la différence lorſqu'il y en aura, on » ne pourra dire le vrai principe ſur l'Elec- » tricité. On peut aſſurer que le ſyſtême de » l'Electricité tient au ſyſtême général de la » nature.

On peut regarder ce diſcours comme la tâche de celui qui cherche la cauſe & le principe du méchaniſme de l'Electricité, & celui qui remplira cette tâche pourra ſe flatter d'avoir trouvé ce que l'on cherche inutilement depuis que l'Electricité eſt connue.

Le ſyſtême de l'Electricité doit donc tenir au ſyſtême général de la nature ; ainſi le ſyſtême de la nature doit nous annoncer les effets de l'Electricité, & les effets de l'Electricité doivent ſervir à confirmer le ſyſtême général de la nature.

Si, par le systême de la nature adopté jusqu'à présent, on ne peut expliquer le méchanisme de l'Electricité, il faut nécessairement que ce systême soit fondé sur des fausses hypotheses, & que ce ne soit pas le vrai systême de la nature; il en faut donc trouver un autre qui puisse quadrer avec tous les différens effets de l'Electricité; c'est ce que nous allons tenter de faire dans cet essai.

Nous prévenons ceux qui liront cet ouvrage, que nous n'entendons point donner pour neuves toutes les idées que nous allons mettre au jour, sur le systême général de la nature, quoique nous ne les ayions vu nulle part; comme il s'en faut bien que nous ayions tout vu, il se peut faire que d'autres avant nous aient eu les mêmes idées; il y auroit trop de présomption à penser qu'il nous auroit été réservé d'imaginer le vrai systême de la nature, dans le cas où celui que nous allons établir seroit assez heureux pour être regardé comme tel.

Il faut donc, suivant le sentiment des Savans que nous venons de rapporter, remonter jusqu'aux principes du méchanisme de l'univers, pour expliquer le méchanisme de l'Electricité.

En effet, si la nature est parfaite, comme nous n'en pouvons douter, tout doit aller

d'un pas uniforme, & le moindre petit événement doit être une ſuite & une conſéquence néceſſaire du premier principe, qui donne l'être à cette grande machine.

En ſuppoſant la nature parfaite, il faut également ſuppoſer qu'elle eſt la plus ſimple & la moins compoſée qu'on puiſſe imaginer; car plus une machine eſt ſimple, c'eſt-à-dire, moins on emploie de reſſorts pour la faire mouvoir, plus elle eſt parfaite; il eſt donc préſumable que les principes qui donnent l'être aux différentes modifications de la nature, ſont les plus ſimples qu'on puiſſe imaginer.

Ce ſont ces principes ſimples qu'il faut chercher, & nous pourrons croire les avoir trouvés lorſque, par leurs ſecours, nous pourrons rendre raiſon de tous les différens effets de la nature, & des différentes modifications dont elle eſt ſuſceptible.

On a juſqu'à préſent admis en Phyſique quatre principes dans la nature, qu'on a nommés les quatre élémens : ſavoir, la terre, l'eau, l'air & le feu.

Nous penſons qu'on peut réduire ces quatre principes à deux ; ſavoir, la matiere, & le mouvement ; qu'il n'y a qu'une ſorte de matiere diverſement modifiée par le mouvement ; que l'eau, l'air & le feu ne ſont que

des modifications de cette matiere, qui eſt une; que ces modifications n'ont d'autre cauſe que le mouvement, ſans lequel la nature entiere ne feroit qu'une maſſe informé; qu'ainſi la matiere & le mouvement ſont les ſeuls principes de toute l'économie de l'univers.

Ainſi, par cette hypotheſe, les quatre principes de la nature ſont réduits à deux. Si, par ces deux principes, on peut expliquer le méchaniſme de tous les phénomenes de la nature, il eſt certain qu'on admettra moins de compoſition & de reſſorts dans cette grande machine, que dans l'hypotheſe communément reçue.

Il faut donc établir que l'eau, l'air & le feu, loin d'être des principes ou des élémens de la nature, ne ſont au contraire que de ſimples modifications de la matiere.

Sans le mouvement, toute la matiere en général ne formeroit qu'un corps opaque, dont toutes les parties étant dans le repos, feroient unies les unes aux autres.

Suivant cette hypotheſe, il faut admettre que la matiere a par elle-même une tendance au repos, que pour la tirer de ce repos qui lui eſt naturel, il falloit lui oppoſer un principe antagoniſte, qui la forçât de

ſe mouvoir ; or ce principe ne peut être autre que le mouvement.

Ce mouvement a dû être formé dans une proportion meſurée avec la maſſe de la matiere. Car ſi le mouvement eût été aſſez conſidérable pour remuer & agiter à la fois toutes les parties de la matiere en général, il en ſeroit arrivé une diviſion & une diſſolution totale de la matiere ; & comme les différentes modifications de la matiere ne doivent leur exiſtence qu'à l'union de quelques parties, & à la déſunion des autres, il étoit néceſſaire de ne donner qu'une certaine quantité de mouvement proportionné à la quantité de matiere qui devoit être agitée, pour opérer les différentes modifications qui forment la ſtructure & l'économie de l'univers.

Nous n'admettons donc, dans la nature, que deux principes antagoniſtes ; ſavoir, la matiere qui tend au repos, & le mouvement qui force la matiere de ſortir de cet état de repos ; & voici l'effet de ces deux principes.

Le mouvement agitant la matiere, en ſépare les parties qui ne peuvent lui réſiſter ; ces parties ſéparées & agitées par le mouvement, ſe frottent les unes contre les autres : ce frottement les diviſe en des parties petites ;

plus ces parties deviennent fines & déliées, plus elles acquierent de mouvement, parce que plus un corps est petit, moins il rencontre d'obstacle à son mouvement. Il suit de là que plus une matiere est divisée, plus elle est fluide ; & que plus les parties d'un fluide sont déliées, plus elles sont susceptibles de mouvement.

Par la raison inverse, que plus un fluide a de mouvement, plus on doit supposer qu'il est composé de parties fines & déliées.

Le feu qui a un plus grand mouvement que l'air, est donc composé de parties plus fines & plus déliées que celles de l'air. Aussi l'expérience journaliere nous apprend-elle que le feu s'insinue dans des corps où l'air ne peut pénétrer.

L'air, qui a un plus grand mouvement que l'eau, est donc composé de parties plus fines & plus déliées que l'eau ; toutes les expériences confirment encore cette vérité.

Enfin l'on ne peut douter que l'eau ne soit composée de parties plus fines & plus déliées que la matiere, qui est sans mouvement.

On doit conclure de là qu'avec le secours du mouvement, un morceau de terre, à force d'être broyé, agité & divisé en des

parties fines & déliées, peut être converti en un fluide. La fusion des métaux & des autres matieres, telles que les graisses, les cires, les résines, &c. en sont encore la preuve.

Un morceau de plomb & un morceau de terre dont les parties sont dans le repos, ce n'est point alors un fluide; le feu qu'on lui oppose agite les parties qui les composent, les divise conséquemment; & lorsqu'elles sont divisées, elles forment un fluide; c'est donc par le mouvement que donne le feu aux parties dont ce morceau de plomb est composé, qu'il devient fluide.

Une matiere terrestre devient donc fluide par le mouvement qu'on donne à ses parties.

Si l'on cesse d'agiter par le secours du feu, les parties du plomb devenu fluide, ces parties rentrent aussi-tôt dans le repos, & le métal dans sa premiere solidité.

Un fluide, par la cessation du mouvement de ses parties, peut donc être converti en une matiere solide.

Il suit de là qu'une matiere terrestre ou solide peut devenir fluide par l'effet du mouvement, & qu'un fluide peut devenir une matiere solide, en arrêtant & fixant ses parties.

Ainsi le froid, qui n'est qu'une diminution du mouvement, convertit l'eau en glace: rendez le mouvement aux parties qui composent un morceau de glace, il reprend sa fluidité.

Le mouvement peut donc former d'une matiere terrestre & solide un fluide tel que l'eau; ainsi, pour augmenter la fluidité, il ne faut qu'augmenter le mouvement: ces parties d'eau agitées se diviseront en des parties encore plus déliées, & formeront un fluide tel que l'air, les évaporations en sont la preuve: l'eau en bouillant, s'évapore dans l'air; ses parties sont converties en fumée épaisse, dont les parties se séparent encore dans l'air, & deviennent imperceptibles, parce que par leur division elles ont acquis la même finesse & délicatesse que les parties mêmes de l'air, dans lequel elles sont confondues: tout cela n'est que l'effet du mouvement.

Si, par le mouvement, vous agitez encore davantage ces parties d'air, elles se diviseront de plus en plus, & deviendront assez fines & déliées pour former des parties de feu: pour être convaincu de cela, il ne faut que considérer l'effet que produisent deux morceaux de matiere solide frottés l'un contre l'autre, comme deux morceaux

d

de bois ; il est certain qu'ils s'échauffent par le mouvement : ce mouvement qui est l'effet du frottement, produit donc du feu ; or ce ne peut être que parce que les parties d'air comprimées & agitées par le frottement, sont forcées de se mouvoir avec plus de vîtesse ; elles se divisent donc, & deviennent par là plus déliées, & elles acquierent le degré de finesse propre à produire un feu.

L'eau, l'air, le feu, ne sont donc que des modifications de la matiere solide, dont les parties sont divisées par le mouvement. La matiere & le mouvement sont donc les seuls principes de toutes les modifications qui composent la structure de l'univers.

On peut donc dire que les fluides sont nécessairement proportionnés au degré de mouvement qu'ils reçoivent ; qu'ainsi la matiere, dans un certain degré de mouvement, forme le fluide qu'on nomme l'eau ; que, dans un plus grand degré de mouvement, elle forme le fluide qu'on nomme l'air, & qu'en augmentant encore le mouvement, elle forme le fluide qu'on appelle le feu.

Il faut encore ajouter que comme les degrés de mouvement peuvent être donnés dans une infinité de proportions, les fluides sont également susceptibles des mêmes proportions : ainsi il y a des eaux plus épaisses ou

plus fluides les unes que les autres ; les plus fluides approchent le plus de la qualité de l'air.

Il y a aussi de l'air plus épais & plus subtil l'un que l'autre ; le plus pur est le plus subtil, approche le plus de la qualité du feu.

Il y a conséquemment aussi du feu plus grossier ou plus vif l'un que l'autre ; le feu le plus vif est celui qui a reçu le plus de mouvement, & c'est le feu au dernier degré.

Ainsi de l'eau la plus pure à l'air le plus épais, il n'y a qu'une nuance ; de l'air le plus pur au feu le plus grossier, il n'y a également qu'une nuance.

De là l'on doit induire que, pour convertir en feu l'air au dernier degré de pureté, il ne faut que diviser les parties d'air, & leur donner le degré de finesse nécessaire, pour former le feu au premier degré, & c'est le mouvement seul qui peut faire cette opération.

Ainsi, dans un climat où l'air est pur, il doit être besoin de moins de mouvement pour faire du feu, que dans un climat où l'air est plus épais & plus humide.

Ceci est confirmé par l'expérience dans les climats voisins de la ligne, où l'air est extrêmement sec ; ceux qui habitent ces ré-

gions allument le feu dont ils ont beſoin, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre, & cela ſans faire de grands efforts; ce que nous ne faiſons que très-difficilement dans nos climats, où l'air eſt plus humide, & conſéquemment plus groſſier.

Il faut donc conclure que le mouvement eſt le principe de toutes les modifications dont la matiere eſt ſuſceptible; qu'ainſi tous les phénomenes de la nature ne doivent leur exiſtence qu'au mouvement.

C'eſt donc dans les effets du mouvement qu'on doit chercher la cauſe & le principe des phénomenes de l'Electricité : nous allons examiner s'ils ne s'expliquent pas naturellement par le principes que nous venons d'établir.





EXPLICATION
DU
MECHANISME
DES PHÉNOMENES DE LÉLECTRICITÉ

LOrſque le globe électrique eſt immobile, les parties du fluide qui l'environnent n'étant agitées par aucun mouvement étranger, ce ne ſont alors que des bulles d'air; le mouvement qu'on donne au globe agite ces parties d'air : ces parties d'air ſe froiſſent & ſe diviſent en de plus petites parties, par leur frottement & leur agitation ; à force d'être diviſées, elles deviennent aſſez déliées pour former des parties de feu.

Le globe n'eſt donc plus alors environné de parties d'air, mais de parties de feu qui deviennent ſenſibles à proportion du mou-

vement du globe : voilà pourquoi l'on éprouve que plus le globe tourne rapidement, plus il s'échauffe, & que plus il est échauffé, plus les effets sont sensibles.

La main ou le coussin qu'on met contre le globe, produit l'effet de comprimer l'air, & par là de forcer ses parties de se diviser davantage, & d'acquérir la qualité de feu : tous ceux qui ont étudié l'essence de la matiere électrique, conviennent que c'est un feu : voilà donc le méchanisme qui produit la matiere électrique ; examinons maintenant le méchanisme des effets que produit cette matiere. Nous allons les examiner, suivant l'ordre que leur donne leur importance, & les difficultés qu'ils présentent. Nous pensons que l'expérience de Leyde, qui est la commotion électrique, doit tenir la premiere place.

Méchanisme de la commotion électrique.

Le mouvement du globe étant circulaire, le fluide qui l'environne, entraîné par ce mouvement, doit former un tourbillon qui circule autour du globe dans une rapidité proportionnée au mouvement du globe ; le globe électrique devient donc alors le moyen autour duquel circule un tourbillon de fluide.

Si quelque corps communique au globe, comme une barre de fer, le tourbillon électrique doit s'unir au fluide qui environne cette barre, & doit lui communiquer son mouvement : la barre deviendra donc également le moyen d'un tourbillon, qui circulera dans le même degré de vîtesse que le tourbillon du globe, ou plutôt cette barre & le globe ne formeront ensemble qu'un seul moyen, & tout ce qui touchera immédiatement à la barre, ne formera également qu'un seul moyen & un seul tourbillon commun avec la barre & le globe.

Il est incontestable que tout corps est environné d'un fluide; ce fluide est necessairement en mouvement : ce mouvement étant arrêté par la surface du corps, le fluide doit circuler autour du corps, & doit donc former un tourbillon autour de ce corps.

Il suit de là qu'un corps n'en peut toucher un autre, sans qu'il intervienne une interruption dans le cours des tourbillons qui environnent ces deux corps : cette rencontre des deux tourbillons de fluide en mouvement, doit opérer un choc de la part des deux tourbillons; nous allons nommer ce choc une commotion que doivent ressentir deux corps lorsqu'ils s'approchent.

Cette commotion doit être proportionnée

au mouvement des tourbillons qui environnent les deux corps : ainſi, lorſque le mouvement des deux tourbillons eſt peu conſidérable, la commotion doit être auſſi peu conſidérable; elle ſera même imperceptible à nos ſens.

Mais ſuppoſons la rencontre de deux tourbillons qui aient chacun un mouvement rapide; ſi les deux corps autour deſquels circulent ces deux tourbillons s'approchent & ſe touchent, l'interruption ſubite du corps de ces deux tourbillons doit former un choc & une commotion proportionnée à la violence du mouvement des tourbillons : rendons cela ſenſible par une expérience familiere.

Suppoſons deux roues oppoſées l'une à l'autre par leurs extrêmités ; qu'on faſſe tourner ces deux roues ſur chacun de leur axe avec rapidité; qu'on approche doucement ces roues juſqu'à ce qu'elles ſe touchent, il eſt certain que, ſi doucement qu'on les approche, elles ne ſe toucheront point ſans un choc & une commotion violente.

Suppoſons maintenant une ſeule roue qui tourne rapidement ſur ſon axe; qu'on approche de cette roue quelque corps que ce ſoit, il eſt certain que ce corps, en touchant la roue, recevra une commotion propor-

tionnée à la rapidité de la roue : c'eſt le mouvement qui fait la meſure de la commotion ; car ſi la roue ne tournoit que lentement, la commotion ſeroit proportionnée à la lenteur de ladite roue.

Suppoſons après cela un corps environné d'un tourbillon rapide, & que par l'attouchement d'un autre corps, on interrompe le cours de ce tourbillon, il eſt évident que cette interruption doit former un choc qui ſera en raiſon compoſé de la rapidité d'un des deux tourbillons, & de la lenteur de l'autre.

Pour ſe former une idée claire de l'effet que doit produire l'attouchement de deux corps, il faut regarder les globules de l'air comme autant de petites balles ſolides, qui frappent ce qui s'oppoſe à leur mouvement, avec une force proportionnée au mouvement dont elles ſont agitées.

Nous avons dit que tout ce qui communique au globe électrique, ne forme qu'un ſeul corps & un ſeul moyen avec le globe ; que le tourbillon rapide du globe entraîne dans ſon mouvement le tourbillon du corps qui lui communique ; qu'ainſi tout ce qui communique au globe, doit avoir un tourbillon auſſi rapide que celui du globe : on peut même dire que le globe & tous les corps qui lui communiquent immédiatement,

ne

ne forment entr'eux qu'un ſeul tourbillon.

Ceci poſé comme inconteſtable, il faut dire que pluſieurs perſonnes qui ſe tiennent par la main, ne font qu'un corps, & que conſéquemment elles ſont toutes environnées d'un tourbillon commun. Lorſque la perſonne qui eſt à l'extrêmité touche un corps électriſé, cet attouchement interrompt le cours du tourbillon électrique, & celui du fluide ou du tourbillon qui environne cette perſonne : cette interruption doit former un choc proportionné à la rapidité du tourbillon électrique.

Le tourbillon de la perſonne qui touche au corps électriſé, reçoit donc un choc; tous ceux qui ſont environnés de ce tourbillon, doivent donc reſſentir ce choc, comme celui qui touche le corps électriſé, puiſqu'ils ſont environnés du même tourbillon, & que ce n'eſt que le choc du tourbillon qui opere la commotion; or dès que ce tourbillon eſt interrompu dans ſon mouvement, il reçoit un choc, & tout ce qui en eſt environné doit le reſſentir également.

Comme ce n'eſt que le tourbillon du corps électriſé, & non pas le corps même qui eſt en mouvement, il s'enſuit qu'il n'y a que le tourbillon qui doit former le choc; il n'y a conſéquemment que le tourbillon de la

personne qui soit choqué ; ainsi celui qui reçoit la commotion ne doit pas être frappé en un endroit particulier de son corps, mais il doit recevoir un ébranlement général dans tout ce qui est environné du tourbillon.

Quoique cet ébranlement soit général, cela n'empêche pas que celui qui le reçoit ne croie ressentir le coup plus vivement en certaines parties de son corps qu'en d'autres, parce que nous avons des parties plus sensibles les unes que les autres ; celles, par exemple, où les nerfs qui sont les organes du sentiment, sont rassemblés en plus grand nombre, ou sont couverts de moins d'enveloppes, sont plus aptes au sentiment : ainsi la commotion doit être plus sensible dans ces parties. C'est la raison pour laquelle ceux qui ressentent la commotion, la ressentent plus vivement aux articles, à la poitrine, &c. comme étant les parties où les nerfs sont en plus grand nombre.

On ressent la commotion le plus communément au bras ; la raison de cela est que le bras étant tendu, les nerfs de cette partie ont plus d'aptitude au sentiment.

Si la commotion ne frappoit qu'une partie du corps, ce seroit sans doute celle qui toucheroit au corps électrisé, & cela arri-

veroit si la commotion se faisoit autrement que par le choc du tourbillon : alors la commotion formeroit contusion dans les cas où elle seroit violente.

Si la commotion ne frappoit qu'une partie du corps, il n'y auroit que celui qui touche au corps électrisé qui la ressentiroit, celui-là même ne ressentiroit pas cet ébranlement général de tout son corps : tout le corps est donc frappé à la fois ; ce ne peut donc être que par le choc que reçoit le fluide ou le tourbillon qui environne, & qui pénetre le corps.

La commotion n'étant produite que par le choc du tourbillon ou fluide, il s'ensuit que si dix mille personnes se tenoient par la main, comme elles seroient environnées d'un seul tourbillon commun, elles recevroient toutes la même commotion ; ce qui est confirmé évidemment par l'expérience.

Comme toutes les personnes qui se tiennent par la main ne forment qu'un corps & un seul tourbillon, il s'ensuit que la commotion qu'elles reçoivent doit être instantanée, puisque dès que le tourbillon est frappé, tous ceux qui en sont environnés doivent ressentir le coup au même instant, & cela est encore confirmé par l'expérience.

On pourroit encore ajouter bien d'autres

preuves qui confirmeroient la vérité de ces observations, mais cela rendroit cet ouvrage trop long : nous allons donc passer à l'explication du phénomene qui produit les étincelles de feu.

Méchanisme des étincelles de feu dans l'Electricité.

Nous avons dit que le feu n'est autre chose que des parties de la matiere divisées & rendues extrêmement déliées par le mouvement; que plus ces parties sont déliées, plus elles acquierent de vivacité, & plus le feu qu'elles composent est vif ; que plus le globe électrique tourne rapidement, plus les parties du fluide qui l'environnent deviennent fines & déliées, & conséquemment plus elles acquierent la qualité de feu.

Ce feu doit donc augmenter en raison de la rapidité du globe : cela est encore confirmé par l'expérience.

On objectera peut-être que si le fluide qui environne le globe étoit feu, il produiroit au moins une lumiere légere ; mais on répond que les parties qui environnent ce globe ne peuvent former qu'un feu imperceptible, parce que ces parties n'étant point comprimées, & ayant un espace libre, elles ne se froissent pas assez pour former

entr'elles cette irritation néceſſaire pour produire un feu ſenſible.

Un frottement très-rapide produit cependant cette lumiere, comme pluſieurs perſonnes diſent l'avoir éprouvé.

Cette lumiere eſt produite par le même méchaniſme qui fait ſortir des étincelles de feu des matieres extrêmement dures, telles que l'acier & les cailloux.

Pourquoi ces matieres dures par le ſimple frottement, produiſent-elles des étincelles de feu, tandis que le frottement de deux matieres moins dures ne produit qu'une ſimple chaleur? C'eſt que les matieres extrêmement dures ſont plus propres à comprimer les parties du fluide, qui ſe trouvent comme broyées par le frottement : cette compreſſion cauſe une irritation, qui force les parties du fluide à ſe mouvoir avec plus de vivacité ; ce qui les diviſe & les rend de la ténuité propre à former du feu.

Il n'eſt pas au contraire poſſible de comprimer également le fluide avec deux morceaux de matiere molle, parce que la molleſſe de la matiere ne vient que de ce que les parties qui la compoſent ne ſont point aſſez ſerrées les unes contre les autres ; elles laiſſent donc entr'elles des vuides par leſquels le fluide s'échappe, & évite la com-

pression nécessaire pour causer l'irritation qui force ces parties, par leur ressort naturel, à se diviser jusqu'au degré nécessaire pour produire un feu sensible.

Il suit de là que si un morceau de matiere quelconque étoit environné d'un fluide très-actif, tel que celui qui environne un corps électrisé, il ne seroit pas nécessaire de frotter rudement ce morceau de matiere pour produire du feu; il suffiroit de le toucher légérement : car on ne frotte deux matieres dures l'une contre l'autre avec force, que pour donner au fluide qui se trouve comprimé, un mouvement propre à diviser ces parties; la compression violente qu'on leur donne les force de se diviser en de plus petites parties, & d'acquérir conséquemment la qualité de feu.

Pour que le frottement de deux corps produise du feu, il suffit donc que le fluide qui environne ces corps, reçoive assez de mouvement, pour être rendu de la ténuité nécessaire pour produire le feu.

Or le fluide électrique étant déja mis dans un grand mouvement par la rotation rapide du globe, il ne faut qu'une légere augmentation de mouvement, pour produire un feu sensible, & la moindre compression suffit pour faire cet effet.

En effet les parties du fluide qui sont agitées par la rotation, se trouvant comprimées par l'attouchement, leur ressort les oblige de se remuer avec plus de vîtesse; elles se divisent donc encore davantage: ainsi elles acquierent un degré de vivacité de plus, ce qui suffit pour former un feu sensible, d'imperceptible qu'il étoit, lorsque ces parties n'étoient point irritées par l'attouchement.

Il ne produit qu'une étincelle, parce qu'il n'y a que les parties comprimées qui soient assez irritées pour former un feu sensible.

Il est même, comme nous l'avons dit, des cas où il n'est pas besoin d'attouchement; le seul mouvement du globe, lorsqu'il est très-rapide, produit un feu sensible.

Il paroît donc clair que le mouvement seul est la cause des étincelles du feu électrique: ces aigrettes lumineuses qu'on apperçoit à l'extrêmité des corps électrisés, ne sont autre chose que les effets du mouvement électrique; le fluide étant déja divisé, n'attend plus qu'une légere augmentation de mouvement, pour acquérir toutes les propriétés d'un feu sensible & lumineux: le corps autour duquel circule ce feu électrique se terminant en pointe, fait à peu près l'effet d'un verre ardent, qui réunit les rayons

du soleil ; de même l'extrêmité du corps électrisé se terminant en pointe, rapproche & réunit les parties du fluide électrique : cette réunion opere un frottement qui augmente le mouvement de ces parties, les divise encore, & les rend de la ténuité propre à former un feu sensible.

On dira peut-être qu'il n'est pas naturel que ce fluide qui a un espace libre, & qui n'est point contraint, se réunisse à la pointe du corps électrisé ; mais il est facile de répondre à cette objection, en observant que le mouvement circulaire, qui est donné à ce fluide par la rotation du globe, oblige ce fluide à circuler autour du corps électrisé, qui lui sert de moyeu, & dont la superficie lui sert de point d'appui & de direction, qu'il suit jusqu'à l'extrêmité, de sorte qu'il n'est libre que lorsqu'il n'a plus de moyeu qui le soutienne, & autour duquel il puisse circuler. On peut donc dire que le mouvement est le principe du feu électrique, & que les étincelles & les aigrettes lumineuses ne doivent leur existence qu'à ce principe.

De l'Attraction & Répulsion électrique.

Une feuille d'or présentée à un corps électrisé est d'abord attirée, & ensuite repoussée :

l'attraction se fait à une distance un peu éloignée du corps électrisé ; la répulsion se fait lorsque la feuille d'or est plus près du corps électrisé.

EXPLICATION.

Les parties du fluide agité par la rotation du globe, entraînent dans leur mouvement toutes les autres parties du fluide qu'elles rencontrent lorsqu'on approche la feuille d'or, ou autre corps léger du corps électrisé; comme cette feuille d'or est nécessairement environnée d'un fluide, ce fluide étant attiré, la feuille d'or qui flotte en quelque façon dans ce fluide, est poussée vers le corps électrique par le fluide attiré; ce qui fait l'effet du vent qui pousseroit la feuille d'or vers le corps électrique.

Quant à la répulsion qui arrive lorsque la feuille d'or est plus près du corps électrique, en voici la cause.

Plus les parties du fluide électrique sont près du corps électrisé, plus elles sont froissées & agitées ; conséquemment elles sont plus fines & plus déliées, à proportion de ce qu'elles sont plus proches du corps électrisé.

Quand la feuille d'or est attirée, les par-

ties du fluide dont elle est environnée sont plus grossieres que celles qui sont près du corps électrisé, puisqu'elles n'ont pas encore été divisées par le mouvement électrique : ces parties plus grossieres ne peuvent donc pas s'insinuer dans le fluide plus délié ; elles doivent donc être repoussées : ces parties repoussées pressent la feuille d'or qui étoit d'abord attirée ; elles forment donc un courant & une espece de vent qui la repousse : voilà la répulsion qui n'arrive qu'après l'attraction.

On objecte que si l'attraction & la répulsion étoient l'effet du mouvement électrique seul, cette attraction & répulsion ne se feroient pas en ligne droite, mais dans une ligne conforme au courant du fluide électrique, c'est-à-dire en ligne circulaire.

Nous répondons à cela que, par l'explication que nous venons de donner, la feuille d'or qui n'est attirée que par le fluide étranger, qui arrive pour remplacer le fluide entraîné par le tourbillon électrique, n'est poussée que par un seul côté, conséquemment elle ne peut décrire qu'une ligne droite, telle que décrit tout corps qui n'est poussé que d'un côté ; la feuille d'or doit donc être attirée en ligne droite par des rayons convergens.

Quant à la répulſion, c'eſt la même choſe: la feuille d'or n'eſt également repouſſée que par un côté des rayons divergens ; conſéquemment dans l'un & l'autre cas, elle ne doit décrire qu'une ligne droite.

La cauſe qui fait rompre avec violence le globe électrique dans le commencement de la rotation.

Pluſieurs perſonnes ont éprouvé ces effets : en voici la cauſe conſéquente à nos principes.

Nous avons dit que le méchaniſme de l'Electricité n'eſt autre choſe que le fluide mis en mouvement par la rotation du globe.

Ceux qui ont fait des expériences ſur l'Electricité ont remarqué que le fluide intérieur du globe paſſe au travers des parois du globe, comme au travers d'un crible.

Ce fluide agité dans l'intérieur du globe, ſe diviſe en de plus petites parties : cette diviſion de parties opere une dilatation, qui force ces parties à chercher des iſſues, pour éviter la compreſſion; lorſqu'elles trouvent des pores aſſez larges pour leur fournir un paſſage, elles paſſent par ces pores; ſi au contraire les pores ſont trop étroits pour leur fournir un paſſage, alors leur compreſſion qui augmente avec le mouve-

ment, les irrite & les dilate, au point que le globe ne pouvant soutenir l'effort de leur ressort, se casse avec une violence proportionnée à la compression des parties du fluide qu'il contenoit.

On a remarqué que le globe ne casse ordinairement que dans les premiers momens de la rotation : la raison de cela est que ces parties n'ayant point encore eu le tems d'acquérir par le mouvement assez de finesse, pour passer au travers des parois du globe, ces parties qui ne trouvent point d'issue, étant renfermées dans un espace devenu trop étroit, elles franchissent par leur ressort & leur élasticité naturelle, tous les obstacles qu'elles rencontrent.

Le moyen d'éviter ces accidens, qui sont dangereux, est de laisser des ouvertures à un des poles du globe : on n'a point d'exemple que ceux où on en a laissé aient cassé; ce qui confirme la vérité de notre explication.

Pourquoi les matieres qu'on regarde comme électriques par elles-mêmes, communiquent-elles l'Electricité sans la recevoir ?

De ce nombre est le verre, que nous allons prendre pour exemple.

Nous avons établi que la matiere électrique n'est autre chose qu'un fluide divisé jus-

qu'au degré néceſſaire pour former un feu. Il eſt certain & même inconteſtable que tout corps, quelque dur & ſerré qu'il ſoit, eſt traverſé par un fluide : plus les parties du corps ſont ſerrées, plus les intervalles qu'il laiſſe entre ſes parties ſont petits ; plus conſéquemment le fluide qui le traverſe eſt délié, & plus il approche de la qualité du feu.

Le verre eſt une matiere très-ſerrée, qui ne laiſſe que de très-petits intervalles entre ſes parties ; le fluide qui le traverſe doit donc être très-délié, & il doit donc approcher de la qualité du feu ; il ne faut donc plus qu'un mouvement quelconque pour lui donner cette qualité, & conſéquemment le rendre électrique.

Ainſi on peut dire que le verre & les autres matieres qui ont les mêmes propriétés, ne ſont regardées comme électriques par elles-mêmes que parce qu'il faut moins de frottement, pour leur donner une électricité ſenſible.

En effet nous penſons, & nous ne ſommes pas ſeuls de cette opinion, que toute matiere eſt électrique par elle-même ; que ſi l'on pouvoit augmenter le mouvement en raiſon de la raréfaction des corps, on verroit que toutes les matieres ſont électriques

par elles-mêmes, parce qu'il n'y a point de matiere qui ne s'échauffe par le frottement.

Voyons maintenant comment le verre & autres matieres électriques communiquent l'Electricité sans la recevoir.

Nous avons dit que plus un fluide est composé de parties fines & déliées, plus il a d'activité & de mouvement; c'est pourquoi le feu a beaucoup plus de mouvement que l'air.

Il faut encore admettre qu'à quantités égales la matiere plus active domine & fait la loi à la matiere moins active; ainsi le feu chasse l'air.

Pour qu'une matiere reçoive l'Electricité, il faut qu'un mouvement étranger divise le fluide qui l'environne, & qui est renfermé dans ses pores: une matiere dont les pores sont extrêmement serrés, ne donne passage qu'à des parties très-fines & très-déliées; il n'y a donc qu'un fluide encore plus délié, qui puisse s'insinuer dans ses pores, pour aller mettre en mouvement le fluide déja très-délié, qui y est renfermé; autrement les parties de ce fluide ne recevroient pas la loi des parties qui n'auroient pas plus de mouvement & d'activité qu'elles.

Or, si le verre est la matiere de toutes la plus serrée, il est naturel qu'elle ne re-

cevra l'Electricité d'aucune matiere, puisque le fluide dont il est traversé ne peut recevoir la loi que de la part d'un fluide plus délié. Or nulle autre matiere ne contenant un fluide plus délié que celui que contient le verre, il s'ensuit que le verre ne peut recevoir l'Electricité d'aucune autre matiere.

Il en est de cela comme de deux tamis, dont l'un seroit gros & l'autre fin ; il est certain que la matiere qui passeroit au travers du gros tamis ne passeroit pas au travers du fin.

Tous les corps, quels qu'ils soient, sont des cribles au travers desquels passe un fluide plus ou moins délié : celui qui a les pores plus grands donne un passage à un fluide plus grossier ; il faut plus de mouvement pour rendre une pareille matiere électrique, sans la communication d'une matiere électrique par elle-même.

Le verre, en communiquant l'Electricité, ne fait autre chose que de remplir de matiere électrique les pores d'un corps qu'on lui présente : ainsi c'est la différence de la grandeur des pores d'une matiere qui la rend électrique ou non électrique par elle-même.

Outre la différence de la grandeur des pores, il y a encore celle de leur situation.

Personne n'ignore que toutes les matieres sont composées de parties différemment arrangées, ce qui fait la différence des couleurs : supposons une matiere dont les pores soient disposés en lignes perpendiculaires à son centre.

Supposons également une autre matiere dont les pores sont disposés en lignes horizontales, par exemple, une matiere dont les parties soient disposées en écailles de poisson.

Il est certain que le fluide qui traversera la matiere dont les pores sont perpendiculaires, décrira en sortant des lignes perpendiculaires ; le fluide au contraire qui traversera la matiere disposée en écaille de poisson, décrira en sortant des lignes horizontales.

Ces deux fluides auront donc un cours & une direction contraires ; ils ne pourront donc pas s'unir ; ils formeront même entr'eux une espece de cours antipathique ; il arrivera que le fluide qui aura un mouvement plus fort arrêtera l'autre, & le forcera ou de s'unir à lui, ou de rentrer dans l'intérieur de la matiere.

Ce fluide ainsi arrêté par un fluide plus actif, deviendra donc en quelque sorte immobile ; il sera du moins interrompu dans son mouvement : cette matiere ne pourra donc

donc devenir électrique qu'après qu'elle aura été, à force de mouvement, traversée par le fluide électrique; il n'y a donc que la disposition des pores qui rend une matiere susceptible d'Electricité, & qui lui donne l'aptitude à la communiquer.

Au surplus, nous pensons qu'il n'y a point de matiere qui ne puisse se communiquer & recevoir l'Electricité par communication; & que s'il étoit possible d'augmenter le mouvement, & de le proportionner à la disposition & à la grandeur des pores des matieres qu'on voudroit rendre électriques, on parviendroit à faire, avec un globe de bois ou de toute autre matiere quelconque, ce que l'on fait avec un globe de verre; il n'y auroit que du mouvement à ajouter, afin de le rendre assez violent pour agiter & diviser le fluide renfermé dans les grandes cellules, qui se trouvent dans les matieres trop poreuses.

Comment une barre de fer placée perpendiculairement dans un endroit élevé devient électrique au passage d'une nue?

Les tourbillons de vent, qui sont poussés vers la surface de la terre, & qui font tournoyer les feuilles, la poussiere, & les autres matieres légeres qu'elles enlevent,

nous prouvent que les nues, en parcourant l'air, ont un mouvement de rotation, qui est déterminé suivant les différentes impressions qu'elles reçoivent.

Une nue dont le mouvement progressif se fait en tournant, doit communiquer son mouvement de rotation à tout le fluide qui reçoit les impressions de ce mouvement; le fluide qui environne la barre reçoit donc un mouvement circulaire, qui lui est imprimé par celui de la nue: ce fluide doit être circulaire autour de la barre, avec une vîtesse proportionnée au mouvement imprimé par la nue: la barre devient donc le moyeu d'un tourbillon de fluide, qui est mis dans un grand mouvement; elle devient donc électrique.

Il y a apparence que tous les corps qui se trouvent perpendiculaires à la superficie de la terre, tels que les végétaux, sont environnés d'un fluide tournoyant autour de leurs tiges; la forme cylindrique de ces tiges le démontre assez: on doit voir par là que tous les mouvemens de la nature sont circulaires, non seulement au dessus de la surface de la terre, mais encore dans l'intérieur, puisque les racines de presque toutes les plantes ont une forme cylindrique.

Il suit de là que tous les corps sont envi-

ronnés d'un tourbillon, & qu'il doit y avoir entr'eux une attraction naturelle, qui se fait lorsque les tourbillons viennent à se confondre les uns dans les autres : par l'approchement, le tourbillon le plus fort & le plus actif doit entraîner le plus foible. Nous pensons pouvoir nous borner à l'explication de ces principaux phénomenes électriques, dont dérivent tous les autres, sans entrer dans l'examen de toutes les petites particularités, qui doivent trouver naturellement leurs causes dans les principes généraux que nous avons établis : nous croyons avoir rempli la tâche que nous nous sommes proposée, si l'on ne peut nous présenter des phénomenes qui détruisent évidemment nos principes, & qui en démontrent l'impossibilité.

Mais nous sentons qu'il ne suffit pas d'avoir expliqué le méchanisme de l'Electricité par les principes que nous avons établis, il faut encore examiner le rapport du méchanisme électrique avec celui de l'univers, & faire voir que non seulement le méchanisme de l'univers explique & établit le méchanisme de l'Electricité, mais encore que les effets de l'Electricité confirment & démontrent le méchanisme de l'univers.

Développement du rapport du méchaniſme électrique, avec celui de l'univers.

L'univers eſt compoſé d'un nombre infini d'aſtres, dont les uns paroiſſent fixes, & les autres changent de place.

Suivant nos principes, tous ces aſtres doivent être autant de globes électriques qui ont chacun leur athmoſphere ou tourbillon. Chaque aſtre a un mouvement proportionné à ſa grandeur : ainſi un aſtre tel que le ſoleil, doit avoir un mouvement beaucoup plus rapide qu'un aſtre de moindre grandeur, tel que la terre.

Le ſoleil doit donc être environné d'un fluide beaucoup plus délié : ainſi il ne doit être environné que du feu le plus vif.

On peut donc induire du méchaniſme électrique, que le ſoleil eſt compoſé d'une matiere auſſi opaque que celle de la terre ; mais que l'exceſſif mouvement dont il eſt agité, donne au fluide qui l'environne la qualité d'un feu dont la vivacité eſt proportionnée à l'extrême vîteſſe avec laquelle il tourne ſur ſon axe.

Tous les aſtres étant autant de globes électriques qui ont chacun leur athmoſphere proportionné à leur grandeur, il s'enſuit

que tous ces aſtres ſe communiquent les uns aux autres par leurs athmoſpheres ; car tous ces aſtres dont les athmoſpheres ſe touchent, ſont, comme dans l'expérience de Leyde, les perſonnes qui ſe tiennent par la main ; de là la poſſibilité qu'ils influent les uns ſur les autres à proportion de leur diſtance, & cette poſſibilité eſt en quelque ſorte démontrée par la propagation électrique de Leyde.

On peut donc préſumer que tous les aſtres de l'univers ont chacun leur cotte-part d'influence ſur la terre en proportion de leur grandeur & de leur éloignement, comme la terre a également ſa cotte-part d'influence ſur tous les autres aſtres, comme étant tous unis & joints enſemble par leurs athmoſpheres.

Ceci ne pourroit-il point ſervir à expliquer la cauſe des différentes diſpoſitions des parties qui compoſent chaque eſpece de matiere particuliere.

Tous ces aſtres forment ſur la terre autant d'impulſions différentes ; les parties de la matiere ſont donc preſſées d'une infinité de côtés, & d'une infinité de manieres : de là ces différens arrangemens de parties, qui font toutes les différences des modifications dans la matiere : ce qui fait, par exemple, que les parties de l'or ne ſont point diſpo-

sées comme celles du marbre, c'est qu'elles ont été différemment arrangées, & cet arrangement différent ne peut provenir que des différentes impulsions qu'elles ont reçues, & ces impulsions doivent avoir pour cause les différens mouvemens des astres.

C'est ici où je sens toutes les bornes de mon foible génie : je m'arrête de crainte de me perdre dans des espaces aussi immenses ; des génies plus étendus que le mien pourront aller plus loin ; pour moi je me contente de montrer le point de vue que je crois appercevoir, sans oser tenter d'en découvrir le terme : je m'en tiens à dire qu'il paroît clair que la propagation électrique doit nous faire au moins entrevoir la possibilité de l'influence des astres les uns sur les autres ; premier rapport qui, suivant nos principes, se trouve entre l'Electricité & le systême général de la nature.

Autre rapport ; sur le Tonnerre.

Le tonnerre est un phénomene de la nature, dont les causes ont sans doute leur source dans le méchanisme de l'univers : voyons si, par nos principes, nous n'expliquerons pas le méchanisme du tonnerre, & si nous ne rendrons pas raison de ses effets les plus surprenans.

Méchanisme du Tonnerre.

Il est reçu en Physique qu'il s'éleve de la terre dans notre athmosphere des vapeurs & des exhalaisons composées de différentes matieres ; sçavoir, les vapeurs de fumées qui s'élevent des eaux pures, & les exhalaisons des parties de soufre, de nitre, de sels volatils, de bitume & autres matieres inflammables.

Lorsque plusieurs nuages composés de ces différentes matieres se trouvent poussés les uns contre les autres par des vents opposés, la rencontre de ces nuages ne peut arriver sans une pression violente & un frottement des parties du fluide dont ces matieres sont composées : cette compression augmentant le mouvement, divise les parties du fluide ; à force d'être divisé, il devient un fluide très-fin, ou plutôt un feu qui enflamme toutes les matieres inflammables qu'il rencontre.

Le fluide qui forme l'extérieur de la nue ayant un espace libre, ne reçoit pas la même compression : il n'est donc pas autant agité ni divisé que le fluide qui est dans l'intérieur ; il n'est donc pas converti en feu ; il conserve donc sa solidité : ce fluide extérieur forme

donc une espece de clôture, dans laquelle le fluide intérieur de la nue se trouve renfermé & comprimé : cette compression irritant encore les parties du feu, elles se dilatent de plus en plus, & franchissent par leur ressort les barrieres qui le retiennent, avec une explosion proportionnée à la quantité de matiere agitée ; & au degré excessif de son agitation. Ce feu franchissant les bornes dans lesquelles il étoit retenu, s'échappe par les ouvertures que son explosion a faites à la nue : ces ouvertures dans lesquelles il est encore resserré, continuent de le comprimer, & lui donnent assez de force pour conserver sa vivacité jusqu'à une distance proportionnée au degré de mouvement qu'il a reçu : voilà pourquoi le tonnerre tombe comme une étincelle, & qu'il arrive souvent qu'il ne tombe point jusques sur la surface de la terre. Il en est de cela comme des étincelles formées par un briquet contre une pierre ; les unes conservent leur qualité de feu plus long-tems que les autres, suivant le degré de frottement qu'elles ont reçu.

Quant aux effets du tonnerre, ils varient suivant les matieres dont il est composé ; il peut arriver que cette matiere enflammée & agitée entraîne avec elle quelques parties

que

que la pression rassemble & rend solides & épaisses au lieu de la diviser : alors l'effet de cette matiere chassée avec violence excessive, dont un boulet sortant du canon n'est qu'une très-foible image ; l'effet, dis-je, de cette matiere est d'écraser tout ce qu'elle rencontre ; mais ce ne sont pas là les effets les plus ordinaires du tonnerre.

Les plus fréquens sont ceux qui brûlent & qui consument subitement.

Nous allons expliquer par nos principes plusieurs effets du tonnerre, qui ont jusqu'à présent paru incompréhensibles.

Par quelle cause le Tonnerre tombant sur une épée n'offense point le fourreau, & consume la lame.

Nous venons de dire que le tonnerre est une matiere mise dans un degré de mouvement excessif ; elle est conséquemment divisée & déliée extrêmement : ainsi lorsqu'elle frappe ou tombe sur une matiere poreuse, elle passe au travers comme au travers d'un crible, sans que cela gêne ni arrête en rien son mouvement ; elle traversera donc le fourreau sans trouver la moindre résistance, & même en quelque sorte sans y toucher : ainsi elle ne l'offense pas.

Mais il n'en est pas de même de la lame de la matiere serrée dont elle est composée : sa surface unie ne présente pas à la matiere du tonnerre des pores assez abondans ni assez larges pour les traverser, sans éprouver quelque résistance : cette résistance irrite & augmente encore son mouvement; & par son extrême activité, elle divise toutes les parties du corps qui s'opposent à son passage, & les rend assez déliées pour passer elles-mêmes, & s'évaporer à travers le fourreau, sans qu'il reste aucun ou très-peu de vestiges de la lame.

Une futaille de vin entierement vuidée par l'effet du tonnerre, sans que la futaille soit offensée, s'explique par les mêmes causes: la matiere du tonnerre passe à travers la futaille, sans éprouver la moindre résistance: la liqueur qui renferme beaucoup d'esprits présente une résistance bien plus forte : la matiere du tonnerre arrêtée par cette résistance, met la liqueur dans un tel mouvement, qu'en un clin d'œil elle est assez divisée & rendue assez déliée, pour s'évaporer par les pores de la futaille.

Un homme est frappé du tonnerre; il ne paroît aucun vestige du coup reçu, & l'homme est mort : en voici la cause.

Dans l'homme, comme dans les autres

animaux, les esprits sont la matiere la plus subtile & la plus déliée ; elle est à l'égard des autres parties du corps comme la lame est à l'égard du fourreau, & le vin à l'égard de la futaille : la matiere du tonnerre ne trouve de résistance que de la part des esprits ; c'est là ce qui l'irrite & interrompt son mouvement ; le choc que fait cette rencontre arrête & même dissipe les esprits, & l'homme est mort dès cet instant ; c'est le mouvement seul qui produit tous ces effets.

C'est le mouvement excessif qui rend la matiere extrêmement déliée & capable de traverser sans aucune résistance les matieres poreuses ; il n'y a que celles qui le sont le moins, qui lui font quelque résistance : mais comme il n'y a point de résistance égale à la violence du mouvement dont la matiere du tonnerre est agitée, cela fait que les corps, quelque durs & compactes qu'ils soient, cedent à la matiere du tonnerre avec une promptitude proportionnée à la vivacité de la matiere qui la divise.

Ainsi l'on voit par cette explication que le méchanisme du tonnerre a beaucoup de rapport avec celui de l'Electricité.

Les nuages qui se rencontrent peuvent être regardés comme autant de globes électriques en mouvement, & qui ont peut-

être un mouvement de plus ; car outre celui de rotation qu'on doit leur supposer, ils ont encore celui de progression ; ce qui doit augmenter considérablement l'effet du mouvement.

Je suis persuadé que si l'on opposoit plusieurs globes électriques les uns aux autres, on feroit de nouvelles découvertes dans les effets de l'électricité ; mais je pense qu'il faudroit agir avec beaucoup de circonspection, à cause des dangers d'une épreuve de cette espece.

Autre rapport ; des Neiges.

Dans les pays les plus chauds, les montagnes extrêmement élevées ont leur sommet couvert de neige en tout tems.

On n'a pas paru embarrassé de rendre raison de ce phénomene qu'on a cru expliquer avec satisfaction, en disant que la neige ne fondoit point, parce que sur les hautes montagnes, le soleil n'y lançoit pas ses rayons assez perpendiculairement.

Je ne crois pas que cette raison soit soutenable, quelque crédit qu'elle ait eu jusqu'à présent ; en effet l'élévation de la plus haute montagne, comparée à celle du soleil, est quelque chose de si peu considérable, qu'elle n'est pas capable d'empêcher que le

ſoleil ne lance ſes rayons auſſi perpendiculairement ſur le ſommet que dans le fond de la vallée. Quelle eſt donc la cauſe qui empêche la neige de fondre? Le méchaniſme de l'Electricité nous l'explique d'une maniere très-naturelle & très-ſenſible.

Nous avons dit que plus les parties du fluide qui environnent le globe électrique ſont proche du globe, plus elles ont de mouvement; ainſi plus elles ſont fines & déliées, & approchent conſéquemment plus de la qualité du feu.

Il doit donc faire plus chaud dans la partie qui approche le plus de la ſurface du globe, que dans celle qui en eſt plus éloignée.

Ceci poſé, la terre étant un globe électrique, ſon mouvement eſt tel que le fluide qui eſt près du globe doit approcher plus de la qualité du feu que celui qui en eſt plus éloigné: il doit donc faire plus chaud proche la ſurface de la terre qu'aux extrêmités de l'athmoſphere: ainſi plus un terrein eſt élevé au deſſus de la ſurface de la terre, plus il doit être froid.

Ajoutons à cela que les globules d'eau étant moins diviſées à l'extrêmité de l'athmoſphere, elles ſont plus groſſieres; elles raſſemblent donc moins les rayons du ſoleil:

ces rayons moins réunis ont donc moins de force. Ainsi la chaleur doit être moins sensible dans la région où les globules sont plus grossiers, que dans celle où ils sont plus fins & plus déliés; il doit donc y avoir moins de chaleur au dessus d'une haute montagne, quoique plus proche du soleil, qu'au bas de la montagne qui est la surface du globe terrestre, où les globules d'eau étant plus petits, réunissent davantage les rayons du soleil.

Réflexions sur le vuide tirées du méchanisme de l'Electricité.

Il n'y a point dans la Physique de question qui ait été tant débattue, & qui soit encore si peu décidée que celle de savoir s'il y a du vuide dans la nature, ou s'il n'y en a point; plusieurs Physiciens n'ont pu concevoir la matiere en mouvement, sans supposer des espaces vuides dans lesquels elle peut se mouvoir.

D'autres n'ont pu admettre de vuide, en considérant qu'il existe dans la nature un fluide universel, qui ne manqueroit pas de s'insinuer dans l'espace qui se trouveroit vuide.

On peut dire que ces deux opinions, quoi-

que contraires, ne manquent point de vraiſemblance. Voyons ſi, par nos principes, il n'eſt pas poſſible de trouver le nœud de cette grande difficulté.

Si la matiere & le mouvement ſont les ſeuls principes de la nature, il s'enſuit que le repos abſolu eſt contraire à la nature. Or nous allons prouver que le vuide ne peut être que l'effet du repos, & conſéquemment qu'il répugne à la nature, qui ne doit ſon exiſtence qu'au mouvement.

Pour être convaincu que le vuide ne peut être que l'effet du repos, il ne faut que conſidérer que la matiere étant diviſible par le mouvement, elle doit par ce mouvement continuel ſe diviſer & ſe dilater juſqu'à ce qu'elle ait rempli toute la capacité du vuide dont nous ſuppoſons qu'elle étoit environnée.

Si l'on pouvoit ſuppoſer la matiere en général ſans mouvement, nous n'aurions pas de peine à ſuppoſer du vuide dans la nature; mais le mouvement une fois donné à la matiere, il n'eſt pas poſſible d'admettre de vuide : rendons cela ſenſible par une comparaiſon.

Qu'on mette dans un globe électrique ou autre vaiſſeau fermé un morceau de matiere facile à diviſer & à rendre en pouſſiere par le

mouvement, tel que de la terre extrêmement friable ; qu'on fasse tourner ce globe avec rapidité, le morceau de terre sera bientôt converti en poussiere, qui occupera toute la capacité du globe : tant que le globe sera en mouvement, il n'y aura point de vuide dans le globe ; mais cessez de le mouvoir, cette poussiere se réunira dans le fond du globe, & alors il y aura du vuide : le vuide ne sera donc que l'effet du repos.

Ainsi l'on doit supposer que toute la matiere solide, c'est-à-dire tous les astres qui composent la nature entiere, sont environnés d'un fluide universel, qui par le mouvement électrique de tous les astres, est continuellement pressé de toutes parts ; de sorte qu'il n'est pas possible qu'il se trouve dans toute la nature le moindre espace qui ne soit au moins rempli du fluide le plus subtil.

Ainsi, pour savoir s'il y a du vuide dans la nature, il ne faut qu'examiner si le mouvement est un principe sans lequel la nature ne puisse subsister ; car s'il en est ainsi, il s'ensuivra que le vuide ne pouvant être que l'effet du repos, il répugneroit à la nature, qui ne peut exister sans mouvement : ainsi l'on peut dire qu'il n'y a point de vuide dans la nature.

Nous

Nous croyons avoir rempli la tâche proposée par les Savans.

Il falloit examiner un systême général, qui quadre avec tous les effets de l'Electricité ; le systême général que nous avons établi, y paroît quadrer si parfaitement, que par lui on rend raison des effets les plus surprenans de l'Electricité.

Il falloit trouver un fluide très-actif, capable d'attirer & de repousser, & qui ait la vertu de produire le feu & de s'enflammer.

Non seulement nous avons trouvé ce fluide tel qu'on l'exige, mais nous avons fait plus, puisque nous avons établi comment il est formé.

Il falloit expliquer comment le frottement excite le feu dans certains corps ; comment d'autres en sont privés malgré le frottement, & cependant en sont susceptibles par communication : nous avons satisfait à cela.

Il falloit déterminer la nature de ce fluide, & comment il peut produire des effets si surprenans : nous avons démontré qu'il ne devoit son existence qu'au mouvement, & nous avons expliqué le méchanisme qui le produit.

Enfin nous avons démontré non seule-

ment que le syſtême de l'Electricité tient au syſtême général de la nature, mais encore comme il y tient.

Nous aurions pu porter nos obſervations plus loin, & multiplier nos preuves; mais nous ne nous ſommes propoſés qu'un eſſai, & non pas un traité.

C'eſt par cette raiſon que nous ne nous ſommes point attachés à mille petites particularités de l'Electricité, qui auroient formé un volume, que nos occupations journalieres ne nous ont pas permis d'entreprendre, cet ouvrage ne devant ſon exiſtence qu'à des intervalles qui nous ont permis de nous diſtraire des occupations de notre profeſſion.

Au reſte nous croyons être en état de répondre à toutes les objections qu'on pourroit nous faire; mais nous prévenons que nous ne regarderons comme objections que celles qui paroîtront détruire nos principes, ne nous croyant pas obligés de rendre raiſon d'une infinité de petits phénomenes, ſouvent incertains ou mal obſervés.

Comme nous ne nous flattons pas d'avoir découvert tous les ſecrets de la nature, quand il ſe trouveroit des phénomenes dont nous ne pourrions expliquer la cauſe, il ne s'enſuivroit pas que notre ſyſtême ſeroit faux, mais ſeulement que nous ne connoî-

trions pas tous les effets du méchanisme que nous avons établi : ainsi tant que les phénomenes dont on pourroit nous demander la raison, ne seront pas démontrés être impossibles par notre méchanisme ; nous ne prendrons point la peine de répondre à l'objection.

Nous comptions terminer ici nos réflexions, mais nous avons pensé qu'il convenoit d'y ajouter quelques idées qui se sont présentées sur les effets que doit produire l'Electricité sur les corps animés.

Nous sentons que n'ayant que de très-foibles connoissances de la Médecine, nous nous sommes exposés à des erreurs ; mais nous nous flattons que les gens de l'art voudront bien nous les pardonner en faveur de l'intention que nous avons, qui n'a d'autre but que d'être utile.

Après avoir établi que les opérations de l'Electricité consistent à broyer, diviser & rendre plus déliées les parties du fluide qui reçoit ses impressions, il faut examiner de quel secours peuvent être ces opérations dans la Médecine, & de quelle façon elles peuvent agir sur les corps animés, & les effets qu'elles peuvent produire.

L'effet du fluide électrique communiquant à un corps quelconque doit être de mettre

en mouvement le fluide qui est répandu dans ce corps ; il doit le rendre plus actif, le diviser en des parties plus déliées, & le rendre conséquemment capable de s'insinuer dans des vuides plus étroits, ce qu'il ne pouvoit faire avant qu'il fût divisé.

L'effet de l'Electricité sur un corps vivant doit donc être de donner au fluide qui reçoit les impressions de l'Electricité une plus grande activité.

On doit distinguer dans les corps animés quatre especes de fluide. 1°. Le sang, qui circule dans les arteres & dans les veines. 2°. La lymphe, qui circule dans les vaisseaux lymphatiques & dans les capillaires. 3°. Les esprits, qui coulent dans les nerfs. 4°. Enfin l'air, qui est répandu dans tous les vuides & pores du corps.

Le fluide électrique n'agit pas sensiblement sur les deux premieres especes de fluide, parce que la solidité que leur donnent leurs parties plus grossieres que celle du fluide électrique, les met en état de résister à ses impulsions : ainsi le fluide électrique ne fait autre chose que de traverser ces fluides, sans augmenter sensiblement leur mouvement.

Mais il n'en est pas de même des esprits qui coulent dans les nerfs : cette matiere

est un fluide très-délié, qui doit avoir une analogie parfaite avec la matiere électrique; elle doit donc avoir une aptitude à être mise en mouvement par la matiere électrique: si le mouvement du fluide nerveux est moindre que celui de la matiere électrique, l'action de cette matiere électrique doit augmenter le mouvement des esprits, diviser les parties, les rendre plus fines & plus déliées, & les mettre en état de s'insinuer dans des vuides où ils ne pouvoient auparavant pénétrer à cause de leur grossiereté.

L'action de l'Electricité peut donc opérer l'effet de faire couler des esprits dans des vaisseaux qui en étoient auparavant privés. L'Electricité peut donc guérir des corps qui ne sont indisposés que par le défaut de cours d'esprits dans de certaines parties.

Ainsi un paralytique peut être guéri par l'opération de l'Electricité, puisque ce qui cause la paralysie n'est autre chose qu'une privation du cours des esprits, sans lesquels les parties du corps ne peuvent avoir de mouvement.

On ne croit pas qu'il soit possible de douter que les esprits soient le premier principe de la vie animale, que ce ne soit leur cours bien ou mal réglé qui constitue la santé ou l'indisposition du corps: ainsi toute mala-

die qui ne provient que de la diminution ou du défaut de mouvement des eſprits, doit attendre ſa guériſon des effets de l'Electricité, puiſqu'elle peut rendre ces eſprits aſſez actifs & aſſez déliés pour s'inſinuer dans les parties dans leſquelles ils ne pouvoient s'introduire à cauſe de leur groſſiereté.

Il peut de même arriver que l'action de l'Electricité, loin d'être efficace, produiſe au contraire des effets funeſtes, ſi on l'exerce ſur certains corps.

Un corps épuiſé, une organiſation uſée, qui n'a plus la force de former qu'une très-petite quantité d'eſprits, ne recevra que des impreſſions fatales de l'opération de l'Electricité : en voici la raiſon.

La matiere électrique, en mettant ce peu qui reſte d'eſprits dans un plus grand mouvement, ne fera que les diſſiper & en diminuer la quantité, en les faiſant évaporer par des iſſues qu'ils ne pouvoient ſe procurer lorſqu'ils avoient moins de mouvement & d'activité. Ainſi le corps qui n'étoit ſoutenu que par cette petite quantité d'eſprits; ſi l'on diminue encore cette quantité, ou qu'on le prive entierement de ce qui lui en reſtoit, la mort ne peut être que la ſuite de cette opération : ainſi voilà pourquoi du nombre des paralytiques qu'on a électriſés, les uns

ont été guéris ou soulagés, & les autres y ont péri; mais nous pensons que celui que l'Electricité ne guérit pas, doit être mis au nombre des incurables, parce qu'il est impossible de réparer un défaut, qui ne provient que d'une organisation usée, & qui manque du ressort nécessaire à la formation des esprits.

L'expérience a appris que la commotion électrique est capable de donner la mort à de foibles animaux, tels que des oiseaux. Par quel autre méchanisme cela peut-il arriver, si ce n'est parce que le fluide électrique, en choquant le fluide nerveux, le dissipe totalement, & le fait subitement évaporer; de sorte que l'animal s'en trouvant totalement privé, cesse de vivre dès qu'il a perdu le principe qui lui donnoit le mouvement?

Or le paralytique auquel les opérations électriques donnent la mort, est semblable à cet oiseau; c'est un corps qui n'a plus qu'une petite quantité d'esprits, qui ne peuvent résister à l'impulsion électrique, & qui en se dispersant, abandonnent les lieux où ils étoient occupés à soutenir un reste de vie.

Nous ne porterons pas plus loin cette explication, que nous croyons suffisante pour

faire voir les effets que peut produire l'action de l'Electricité sur les esprits animaux.

FIN.





EXTRAIT
DES CERTIFICATS DE PARIS.

NOus certifions que M. Molenier a fait une très-belle cure à notre fille Marie-Louiſe Bernard, qui avoit les deux ſeins ulcérés d'un cancer depuis ſix années, ayant été une année à l'Hôtel-Dieu pour s'y faire couper les ſeins, étant abandonnée de pluſieurs Chirurgiens, Médecins & Empiriques; il n'y a eu que le ſieur Molenier qui ſoit parvenu à parfaite guériſon en trois mois de tems. A Paris, ce 5 Avril 1760.

Signé, Bernard, & Marie-Louiſe Bernard, rue de l'Arbreſec.

Je, ſouſſigné, déclare que M. Molenier a guéri mon épouſe d'une dartre qu'elle avoit au viſage, au bras & à la jambe depuis long-tems, dont pluſieurs Chirurgiens n'ont pu juſqu'à préſent la guérir, nonobſtant tous les remedes qu'ils ont pu imaginer, n'y ayant eu que le ſieur Molenier qui ſoit parvenu à ſa parfaite guériſon. A Paris, ce 3 Mars 1760.

Signé, Perret, rue Ste. Anne, près le Palais.

Je certifie que le ſieur Molenier m'a guéri d'un rhumatiſme goutteux, qui m'entreprenoit depuis la hanche juſqu'à la cheville du pied, ſouffrant des douleurs continuelles; m'étant adreſſé à pluſieurs perſonnes de l'art de guérir, qui m'y ont appliqué pluſieurs remedes, ſans y avoir apporté aucun ſoulagement, mes nerfs étoient tous retirés; il n'y a eu que le ſieur Molenier qui ſoit parvenu à me guérir radicalement, & je ne lui ai donné mon certificat que deux mois après; parce que les médecins diſoient que ma maladie étoit incurable, & qu'elle reviendroit. A Paris, ce 14 février 1760.

Signé Modenoi, à l'Hôtel Soubiſe.

Je certifie que Mr. Molenier m'a guéri de la goutte qui avoit coutume de me durer au moins ſix ſemaines, ſouffrant des douleurs exceſſives, ne pouvant ſouffrir le drap ſur mon pied; il m'a guéri en très-peu de jours. A Paris, ce 25 février 1760.

Signé Poincelier, à l'Hôtel de Landel, rue de Buſſy, fauxbourg St. Germain.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une fiſtule à l'anus ſans opération. A Paris, ce 6 ſeptembre 1761.

Signé Le Comte de Beranger, Chevalier

de St. Louis, rue St. Thomas du Louvre.

Je, soussigne, Anne Françoise Obled, femme d'Esprit Joseph de la Grée, Ecuyer, Seigneur de la Ferriere, certifie que M. Molenier m'a guéri d'un dépôt que j'avois dans la poitrine, & que plusieurs médecins n'ont pu guérir; ils ont décidé que c'étoit la transmutation des regles qui s'étoit jettée sur la poitrine & l'estomac, avec une toux que j'avois depuis cinq ans, une grosse fievre & une oppression considérable dont j'étois à l'extrémité, jusqu'à être confessé. Je certifie que le sieur Molenier m'a guéri, & que je lui suis redevable de la vie; en foi de quoi je lui ai donné le présent certificat. A Paris, ce 28 juin 1761.

Signé Obled de la Grée de la Ferriere, rue St. Pierre au Marais.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'un rhumatisme goutteux que j'avois depuis 25 ans; en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat. A Paris, ce 28 octobre 1759.

Signé, femme de Jacques Mogy, rue St. Victor.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une perte de sang qui me duroit depuis

trois mois, dont j'étois dans un état prêt de mourir, abandonnée de mon Médecin; ledit ſieur Molenier me l'a arrêtée dans trois jours, dont je lui ſuis redevable de la vie. A Paris, ce 23 Avril 1760.

Signé, femme Boyer, rue S. Louis au Marais.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une fluxion de poitrine dont j'étois abandonné des Médecins, & on m'avoit jetté le drap ſur le viſage comme ſi j'étois mort; il m'a guéri en peu de jours. A Paris, ce 16 Juin 1760.

Signé, Joſeph Renaud, chez M. Vallé, Maître des Comptes, rue Barbette.

Je certifie que Mr. Molenier m'a guéri d'un rhumatiſme univerſel, de ſorte que l'on étoit obligé de me faire boire & manger, ayant été ſoigné de pluſieurs perſonnes, & enſuite abandonné, dont le ſieur Molenier m'a guéri parfaitement. A Paris, ce 24 Mai 1760.

Signé, Midoc, rue du Foin, près de celle de la Harpe.

Je certifie moi ſouſſigné que je me ſuis mis en penſion chez Mr. Molenier, pour

me guérir d'un rhumatisme goutteux qui me tenoit dans tous les membres depuis long-tems ; il m'a guéri dans l'espace d'un mois, en foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat. A Paris, ce 25 Juin 1761.

Signé, Dugene, de S. Rambert en Forez.

Je, soussigné, certifie que Mr. Molenier m'a guéri d'une descente inguinale, dont j'étois incommodé depuis huit ans. A Paris, ce 14 Juin 1761.

Signé, Deferriere, Clerc de Procureur.

Je certifie que Mr. Molenier m'a guéri d'une hydropisie & d'une molle, & des obstructions au foie que j'avois depuis 17 mois ; il a été la cinquieme personne qui m'a entrepris. Fait à Paris ce 24 Mai 1760.

Signé, Genevieve Barras, femme du Sr. Loré, Marchand de vin, porte S. Denis.

LETTRE *de remerciment en forme de Certificat.*

MONSIEUR,

Je suis, on ne peut être davantage, plus sensible à l'honneur que vous me faites, &

de la part que vous voulez bien prendre à ma ſanté : la lettre dont vous m'honorez a prévenu mon intention, qui étoit de vous mander que la tiſane purgative que vous avez jugé à propos de m'envoyer pour guérir la dartre que j'avois à la main, a eu tout le ſuccès que j'attendois depuis long-tems. Je rends graces à Dieu d'avoir eu le bonheur de vous connoître, pour me tirer du danger où cette maladie m'expoſoit tous les jours. Car il eſt inoui la quantité de drogues que j'ai priſes, ſans avoir eu jamais la moindre apparence de guériſon ; bien éloigné d'avoir eu cette ſatisfaction, je ſentois de jour en jour mon tempérament s'affoiblir. La guériſon de ma dartre n'a pas peu contribué à la confiance que j'aurai toujours en vous, & vous prie de me croire avec tout le reſpect poſſible, que je ſuis, Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Signé, WERNER,

Chez M. Chauvelin, à ſon Château à Groſbois, le 3 Juillet 1761.

Extrait des Certificats de Verſailles.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'un mal de poitrine, d'eſtomac & de reins ;

les Médecins m'avoient jugé pulmonique, & sans remede. A Versailles, ce 8 Janvier 1764. *Signé*, De Laneau, Page de la grande Ecurie.

Je certifie qu'étant à l'extrêmité, après avoir reçu tous mes Sacremens, M. Navalle a eu la bonté de prier M. Molenier de venir chez moi, pour voir s'il trouveroit encore quelque ressource à ma maladie; m'ayant vu, il me donna une cuillerée d'extrait de plantes. Je puis assurer que quelques minutes après, je me suis trouvé beaucoup mieux; de sorte qu'en six heures de tems, je fus hors de danger, & en peu de jours guéri. Ma maladie étoit une hydropisie de poitrine, une fievre inflammatoire, & une fausse pleuresie. A Versailles, ce 20 Juillet 1762. *Signé*, Dutour, Perruquier, rue S. Orry, à Versailles.

Je certifie que M. Molenier a guéri mon épouse de deux dartres vives qu'elle avoit aux deux bras & aux deux genoux, provenant d'un lait répandu depuis 15 années; ledit sieur Molenier l'a guéri en quatre mois. A Versailles, ce 15 Juin 1762.

Signé, Navailles, à l'Hôtel d'Etrées, à l'avenue de S. Cloud.

Je certifie que mon épouſe étant abandonnée des Médecins, Chirurgiens & Sages-femmes; que, ſuivant leur avis, elle ne pouvoit pas paſſer la nuit, ayant reçu tous ces Sacremens. J'ai fait venir M. Molenier comme derniere reſſource : elle étoit attaquée d'un lait répandu dans tout le corps; les pieds, les jambes, les cuiſſes, les bras & les mains d'une groſſeur exceſſive, qui lui cauſoit des douleurs ſans égales; le lait qui lui ſortoit par les yeux comme une peſte, une grande oppreſſion de poitrine, maux d'eſtomac & de reins, fievre maligne, glandes & ulceres aux ſeins : elle a été guérie en 15 jours par M. Molenier, choſe qui a été regardée comme miraculeuſe dans tout le quartier. A Verſailles, ce 10 Février 1762.

Signé, Lamotte, rue de la Paroiſſe Notre-Dame, à l'Hôtel de Bretagne.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'un lait répandu, qui me tenoit depuis les pieds juſqu'à la tête, que j'avois depuis le mois d'Août 1761. Fait à Verſailles, le 17 Mars 1762.

Signé, Godard, à l'Hôtel Chamazel.

Je certifie qu'ayant fait appeller M. Molenier pour voir l'état de la maladie de mon épouſe

épouſe, qui étoit attaquée d'une fievre de phtiſie depuis très long-tems, dont les eaux lui perçoient la peau, & d'un grand mal de poitrine, d'eſtomac, de reins, & d'un point de côté qui lui ôtoit la reſpiration; ledit ſieur Molenier l'a parfaitement guérie. A Verſailles, le 12 Janvier 1762.

Signé, Binet, & Marie-Anne femme Binet, rue Notre-Dame.

Nous certifions, Mademoiſelle de Gand, Femme de chambre de Madame la Comteſſe de Maulde, & Dupuy ſon Maître d'Hôtel, que M. Molenier nous a guéris; ſavoir, Mademoiſelle de Gand, d'un mal de poitrine, & moi Dupuy d'un rhumatiſme goutteux qui me tenoit dans tous les membres depuis un an, ne pouvant pas ſortir du lit; il nous a guéris en 15 jours de tems. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent certificat. A Verſailles, le 15 Mars 1762.

Signé, de Gand & Dupuy.

Je certifie le fait ci-deſſus contenu, très-véritable.

Signé, De Conflans, Comteſſe de Maulde, Dame d'honneur de Meſdames, au Château.

Certificat des *Magiſtrats d'Abbeville*.

Nous, Lieutenant général, Juge de Police, Maieur & Echevins de la ville d'Abbeville; atteſtons à tous qu'il appartiendra que le ſieur Molenier, Privilégié de l'ordre du Roi a reſté en cette ville trois ſemaines, & y a vendu ſes remedes au contentement de ceux qui s'en ſont ſervi, & a fait la plus belle guériſon qui ſe puiſſe voir, ſur le nommé Auguſtin Beaudouin, teinturier en cette ville, paralyſé de la moitié du corps, qui lui rendoient ſon bras & ſa jambe comme morts, & ſa bouche de côté, avec une péripulmonie & une humeur goutteuſe remontée à l'eſtomac; ce qui l'avoit mis aux portes du tombeau, que ledit ſieur Molenier a parfaitement guéri; en foi de quoi nous avons délivré le préſent certificat que nous avons fait contreſigner par notre Sécrétaire Greffier, & auquel avons fait mettre le ſceau ordinaire des armes de la Ville. Donné à la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville d'Abbeville, le 20 août 1764.

Signé Duval de Soicourt, Adrien Maurice, Alexandre Thomas, Dyont, Accouart, Delattre. Par meſdits Sieurs. *Signé* Pommart, tous Juges & Echevins de ladite ville.

EXTRAIT d'un Procès verbal que Mrs. les Magiſtrats de l'Iſle en Flandre ont fait en faveur des guériſons, comme il ſuit.

Nous Maieur & Echevins de Liſle en Flandre, ſavoir faiſons & certifions à tous qu'il appartiendra, que cejourd'hui 30 Janvier 1765, ſont comparus par devant nous les perſonnes ci-après dénommées, reſtantes toutes dans cette ville, leſquelles, après ſerment par eux reſpectivement prêté, ont affirmé pour vérité & atteſté que par les ſoins du ſieur Molenier, Privilégié de l'ordre du Roi, ils ont été guéris, à ſavoir le ſieur Isbeque, d'une grande douleur qu'il avoit aux genoux, dont il ſouffroit depuis très-long-tems; qu'après avoir conſulté pluſieurs Médecins de cette ville, il n'a trouvé que le ſieur Molenier qui l'a guéri en ſix heures de tems; ledit ſieur Duqueſnoi d'une ulcere qu'il avoit dans la paume de la main, & qui lui avoit occaſionné la fievre; que perſonne des chirurgiens qu'il avoit employés, ne l'avoient aucunement ſoulagé, juſqu'à ce que le Sr. Molenier l'entreprît, & l'eût guéri entierement; la dame Leroi, veuve Creſpy, d'une hydropiſie univerſelle, qui lui avoit rendu les jambes, les cuiſſes

& le ventre d'une groſſeur exceſſive ; l'eſtomac faiſant mal ſes fonctions, ayant la poitrine gênée au point qu'elle perdoit ſouvent la reſpiration, & que deux mois ont ſuffi pour faire cette cure. Ladite Dame Leroy a de même affirmé que le ſieur Molenier a auſſi guéri ſa fille d'une goutte ſciatique ; la demoiſelle Ghis d'obſtructions au foie, & des engorgemens aux glandes du méſantere, d'une indiſpoſition dans l'eſtomac qui l'empêchoit de faire ſes fonctions ; ledit ſieur Molenier l'a guéri en ſix ſemaines de tems, après qu'elle eût eu inutilement recours aux Médecins de cette ville qui l'avoient ſoignée pendant trois mois & demi, & qui l'avoient condamnée étique ; Madame Lobel, incommodée depuis dix-huit ans d'une hydropiſie univerſelle, & de quantité d'humeurs enfermées dans la poitrine qui lui gênoient la reſpiration ; qu'après avoir conſulté pluſieurs chirurgiens & médecins de cette ville, elle n'a trouvé que le ſieur Molenier qui l'a guérie en ſix ſemaines de tems, & cette maladie l'avoit entierement rendue infirme ; Madame l'Ecluſe, épouſe du ſieur Deſchriver, qui étant enceinte de deux mois a été guérie d'une inflammation dans le bas-ventre, d'une dyſenterie & d'une fievre inflammatoire cauſée par une fievre lente qui

l'avoit précédée, & qui avoit duré environ deux ans, qu'avoit occaſionné un épanchement de lait; & malgré le danger qu'elle avoit de perdre la vie, elle & ſon enfant, elle avoit été heureuſement retirée de danger de toutes ces maladies en vingt jours de tems par le ſieur Molenier; en foi de quoi nous avons à ces préſentes fait mettre le ſcel aux cauſes de cette ville ou le papié timbré, contrôlé & petit ſcel ne ſont pas en uſage, ledit jour 30 janvier 1765.

Signé H. F. Leroy, Greffier.

Je, ſouſſigné, Lieutenant général, civil & criminel de la Gouvernance & ſouverain baillage de Liſle en Flandres, certifie à tous qu'il appartiendra que le ſieur Molenier, privilégié de l'ordre du Roi, a guéri mon fils d'une fievre lente & des obſtructions au foie, ayant le ventre dur & gros, l'eſtomac faiſant mal ſes fonctions & diſgeſtion, en ce qu'il rendoit les excrémens comme des ratiſſures de boyau; ledit ſieur Molenier l'a guéri en trois mois de tems: en foi de quoi je lui ai délivré le préſent certificat, ſcellé de mes armes ordinaires. A Liſle, le 19 janvier 1765.

Signé Duſart de Boulland.

Il faut obſerver que cet enfant étoit venu au monde à ſept mois, & que depuis qu'il étoit né, il étoit toujours malade; pluſieurs médecins & chirurgiens avoient mis en pratique toutes ſortes de remedes, & pluſieurs gageures ont été faites que le ſieur Molenier ne le guériroit pas, parce que c'étoit impoſſible : quand il fut guéri, la critique diſoit que la maladie reviendroit; c'eſt pourquoi le pere & la mere me prierent de m'entretenir de lettres avec eux, pour avoir recours à mes remedes au cas que la maladie revint.

COPIE d'une Lettre de Liſle, du 5 Février 1765.

Je me plaignois, Monſieur, de n'avoir pas encore eu de vos nouvelles depuis votre départ; l'incertitude de l'endroit où vous étiez m'a empêché de vous mander qu'il continue d'aller bien à mon petit Auguſte : il prend des chairs & ſe fortifie chaque jour; les bons remedes que vous lui avez donné me l'ont rendu, après en avoir été déſeſpérée. Je vous aurai toute la vie beaucoup d'obligation, & je ſerai en tout tems enchantée de trouver les occa-

ſions de vous prouver que perſonne n'eſt plus que moi, Monſieur,

Votre très-humble &
très-obéiſſante ſervante,
Heſpel de Bouland.

Autre Lettre de Liſle, du 15 Octobre 1765.

J'étois bien impatiente, Monſieur, de ne pas recevoir de vos nouvelles; j'ai reçu avec plaiſir la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, qui m'apprend que vous avez fait un heureux voyage: je ne doute pas, Monſieur, que vous n'ayez fait de belles cures dans l'endroit où vous êtes; vos connoiſſances dans les maladies, auſſi bien que dans les remedes, vous font faire tous les jours des guériſons; j'en ai vu l'expérience dans mon petit marmot que vous avez vu moribond, & que vous m'avez rendu plein de vie, graces au ciel: depuis ce tems il ſe porte à merveille; il eſt gai, il dort, il grandit, & il en engraiſſe beaucoup: vous le trouverez encore bien changé à ſon avantage. Voilà, Monſieur, l'état actuel de mon petit bon homme: en mon particulier je voudrois bien vous convaincre du ſincere attachement, & que je conſerverai toute

la vie, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſante ſervante,
Signé, de Boulland.

Recevez, s'il vous plaît, les complimens de ma mere & de mon mari.

Autre Lettre du 21 Septembre 1767, adreſſée à Bordeaux à la Poſte reſtante.

J'ai reçu, Monſieur, la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire : vos nouvelles me font toujours beaucoup de plaiſir, & je vous aurai même beaucoup d'obligation de me mander les endroits que vous habitez, & je m'intéreſſe bien ſincerement tout ce qui vous regarde. Je déſire que vos arrangemens vous permettent de venir vous établir à Liſle, nous ſerons à portée d'avoir la ſatisfaction de vous voir : vous y verrez mon petit Auguſte bien changé à ſon avantage; il grandit, il ſe fortifie à ne plus reconnoître : après le Seigneur je vous dois ſa conſervation par les ſoins que vous avez bien voulu prendre pour lui conſerver la ſanté. J'ai obligation à M. le Chevalier de

de Bourgogne de vous avoir engagé à me donner de vos nouvelles ; je l'avois prié de s'informer de l'endroit de votre résidence, qui je crois n'est pas stable ; vous devriez bien vous fixer, vous rendriez heureux les habitans de l'endroit où vous seriez, & vous vivriez fort gracieusement. Je m'intéresserai toute la vie à tout ce qui peut contribuer à votre parfait bonheur & à celui de Madame votre épouse, à qui je vous prie de présenter mille complimens gracieux : recevez, je vous prie, l'un & l'autre, tous ceux de ma famille qui se porte graces au ciel à merveille ; ils sont très-sensibles à votre souvenir. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble &
très-obéissante servante,
Signé, de Boulland.

Autre Lettre de Lisle, du 15 Juin 1768, adressée à Bordeaux.

Monsieur, je suis bien sensible à votre façon obligeante pour moi & ma famille ; je serois très-aise de voir finir le tems de votre pélerinage, & que vous veniez vous fixer à Lisle avec tout ce qui vous appartient, étant persuadé que vous y vivriez

avec agrément, & vous vous y attireriez la confiance de tout le monde comme il faut : je ferois à portée de reconnoître combien je fuis fenfible aux foins & attentions que vous avez bien voulu avoir pour mon petit bon homme, qui par les parfaits remedes que vous lui avez donné, jouit d'une fanté parfaite ; il grandit beaucoup, il fe fortifie à proportion ; je puis dire avec vérité qu'après le Seigneur vous lui avez rendu la vie. Recevez, je vous prie, mes affurances de ma parfaite reconnoiffance & l'attachement le plus fincere. J'ai l'honneur d'être, Monfieur,

Votre très-humble &
très-obéiffante fervante,
Signé, de Boullande.

Certificats de Metz en Lorraine.

Nous, fouffignés, Confeiller du Roi, fubftitut du Procureur au Baillage & Siege préfidial de Metz ; certifions à tous qu'il appartiendra que M. Molenier, Privilégié du Roi, a guéri la nommée Magdeleine Horion qui avoit des glandes ulcérées au fein ; en foi de quoi nous avons figné le préfent certificat. A Metz, le 1 octobre 1765.

Signé, Roubu.

Je certifie que M. Molenier, Privilégié du Roi, a guéri mon épouse de la goutte, qu'elle souffroit si cruellement qu'elle ne pouvoit dormir ni jour ni nuit : la goutte lui avoit rendu la main si difforme, que nous craignions qu'elle ne puisse plus s'en servir. Fait à Metz, ce 2 Octobre 1765.

Signé, Moutardier.

Je certifie que M. Molenier, Privilégié du Roi, a traité ma fille d'une fistule calleuse & inveterée depuis plusieurs années, & qu'en deux mois il a fait fondre toutes les callosités qui étoient dans le fondement; que, malgré la foiblesse de son tempérament, il l'a mise en parfaite santé. Fait à Metz, ce 23 Octobre 1765.

Signé, Pattée.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri des foiblesses d'estomac, des vapeurs & des palpitations de cœur, dont il me prenoit des foiblesses plusieurs fois dans la journée, comme si j'allois mourir; en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat & apposé le sceau de mes armes. A Metz, ce 25 Octobre 1765.

Signé, Comtesse de Duglas.

Nous certifions à tous qu'il appartiendra, que nous avons mené chez M. Molenier plusieurs malades de différentes maladies, tant hommes que femmes, qui se sont fort bien trouvé de ses remedes, & le tout a été pour nous obliger, ainsi que pour les malades. A Metz, ce 30 Octobre 1765.

Signé, Sœur François
de la Charité de l'Hôpital de Metz.

Je certifie à tous qu'il appartiendra que M. Molenier m'a guéri d'un asthme qui me tenoit depuis long-tems, dont je ne pouvois pas marcher sans être tout essoufflé, ni avoir aucun repos la nuit; de sorte que j'ai fait usage de ses remedes, qui m'ont parfaitement guéri; en foi de quoi j'ai signé le présent. A Metz, ce 21 Octobre 1765.

Signé, Wargnier.

Je certifie que Mr. Molenier m'a guéri d'une descente à l'aîne droite en quarante jours, laquelle descente je gardois depuis 1756. A Metz, le 7 Septembre 1765.

Signé, Damilly, Capitaine.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri un bras qui étoit paralysé, & dont il ne pouvoit me servir nullement, en 18 jours; en

foi de quoi j'ai ſigné le préſent certificat. A Metz, ce 15 Octobre 1765.

Signé, Anne Baillot, dit Brunet.

Nous, Lieutenant général de Police de Metz, certifions à tous qu'il appartiendra que le ſieur Jacob Molenier, Inſpecteur général des Privilégiés, établi de l'ordre du Roi, que pendant ſon ſéjour à Metz, nous n'avons reçu que des déclarations favorables & ſatisfaiſantes qu'il nous a communiqué; différens certificats de guériſon de perſonnes en place & autres domiciliées à nous connues, portant atteſtation de l'efficacité de ſes remedes, de parties deſquelles nous avons nous-mêmes éprouvé l'utilité; en foi de quoi nous avons ſigné les préſentes, que nous avons fait contreſigner par le Greffier en chef de la Police, & fait appoſer le cachet de nos armes. Fait à Metz, le 24 Octobre 1765.

Signé, Lacroix & Vigy.

Certificats de la Ville de Lyon.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une colique extraordinaire, dont je ſouffrois ſi fort, que le blanc des yeux me venoit rouge comme du ſang; il a guéri de même

mon épouſe d'une humeur fiſtuleuſe à l'anus, & le tout en deux mois de tems. A Lyon, ce 20 Mai 1767.

Signé, Lacombe,
rue de la Pêcherie.

Je certifie à tous qu'il appartiendra que j'étois malade depuis quinze années d'une colique néphrétique, qui me mettoit dans un état que la plume ne peut exprimer ; mes nerfs ſe tordoient, ma tête devenoit toute noire ; je tombois dans des convulſions qui me faiſoient perdre connoiſſance, puiſque l'on m'a ſaigné du pied & du bras ſans que je le ſente. Après avoir épuiſé toute la ſcience des perſonnes de l'art de guérir, en me trouvant toujours dans le même état, j'ai eu heureuſement recours à M. Molenier, qui par ſes ſoins & ſes remedes, qui m'ont fait rendre un plein chapeau de ſable & gravier, le tout en deux mois & demi de tems : quelque tems après il me guérit d'une fievre inflammatoire, & d'une fluxion qui m'étoit montée à la tête, dont elle étoit d'une groſſeur exceſſive ; cette dite maladie a été guérie en vingt-quatre heures. Fait à Lyon, ce 3 Juin 1767.

Signé, Girard Fay,
rue Merciere, au grand Turc.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une fievre inflammatoire, occasionnée par la petite vérole rentrée, qui m'avoit mis à l'agonie, étant sans connoissance & ayant le transport, & étant abandonnée des Chirurgiens & Médecins qui m'avoient soigné. Mademoiselle Rée me fit avoir recours à M. Molenier, qui me donna un extrait de plantes qui me fit rendre un ver par la bouche, de douze pouces & demi de long, & gros comme le petit doigt, comme fit sortir la petite vérole, de sorte qu'en huit jours ledit Sr. Molenier m'a remis en parfaite santé; en foi de quoi je lui ai donné le présent certificat. A Lyon, le 15 Juillet 1766.

Signé, Buisson,
Marchand de mode, chez Mlle.
Rée, sur le quai des Célestins.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'une fievre inflammatoire, & d'une dysenterie considérable, qui m'avoient mis presque à la mort, & des douleurs de rhumatisme qui m'occupoient une partie du corps: ledit sieur Molenier m'a guéri en fort peu de tems. A Lyon, le 13 Mai 1767.

Signé, Roche.



Certificats de la Ville de Bordeaux.

Je, ſouſſigné, Nicolas Rode, Marchand Fabricant de chapeaux, demeurant rue Carpenteyre, près S. Michel, à Bordeaux, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que M. Molenier, Médecin privilégié du Roi, m'a guéri d'une fievre maligne, fluxion de poitrine & pleuréſie, crachant le pus & le ſang, provenant d'un abſcès à la poitrine, dont il m'a fait rendre une pleine jatte de pus, tranſport au cerveau: j'étois au dernier période, tous les Sacremens m'ont été adminiſtrés, abandonné des Médecins & Chirurgiens qui avoient jugé que je ne paſſerois pas la nuit; & dans ces entrefaites, le ſieur Molenier m'a entrepris & mis hors de danger dans vingt-quatre heures, & guéri radicalement dans trois ſemaines; ce que je certifie véritable, atteſté par mes voiſins, qui ont ſigné avec moi le préſent certificat en ce qui ſera de beſoin. A Bordeaux, le 6 Avril 1768.

Signé, Rode, Braulieu, Malard, Bayle, Guidon, Pourſequul, Thomas, Gautier, Locbieu, Tuchel, Cuzin, Delor, Calieret, Monglue, Pujot, Pandelet, Cazot, Thimon, Nadal, Texier, Andron, Lavie, Barbiere.

Je, soussigné, certifie que j'avois une maladie de poitrine, crachant le pus & le sang, provenant d'un rhume négligé, sentant dans le dos de grandes douleurs, & une fievre inflammatoire qui m'avoit occasionné le transport : j'ai eu recours au sieur Molenier, privilégié du Roi, qui m'a guéri en dix-huit jours de tems. Fait à Bordeaux, ce 3 Mai 1768.

Signé, Beaugi, Menuisier,
rue de la petite Taupe, à S. Seurin.

Je, soussigné, certifie que le sieur Molenier, privilégié du Roi, a soigné mon domestique à la campagne, d'une pleuresie, fluxion de poitrine, crachant le pus & le sang, & d'une douleur qu'il avoit depuis long-tems au côté, occasionnée par une vache qui lui tomba dessus, & d'une fievre inflammatoire, avec transport : le sieur Molenier l'a mis hors de danger dans vingt-quatre heures, & l'a radicalement guéri dans quinze jours ; en foi de quoi j'ai signé. A Bordeaux, le 1er. Avril 1768.

Signé, Bouan, Notaire,
rue du Loup.

Je certifie que M. Molenier a guéri mon épouse d'un lait répandu, qui l'avoit rendue

percluſe depuis la tête juſqu'aux pieds, ſouffrant des douleurs de nerfs qui lui donnoient la fievre; ledit ſieur Molenier l'a guérie en deux mois de tems. A Bordeaux, le 27 Avril 1768.

Signé, Jadouin aîné,
Viſiteur de riviere, & Jeanne Clemenſeau Jadouin ſon épouſe, rue Freres, près le Manege, aux Chartrons.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'un rhumatiſme univerſel, qui me tenoit depuis la tête juſqu'aux pieds, & ce dans l'eſpace de trois mois de tems. A Bordeaux, le 10 Avril 1768.

Signé, Thoubey,
rue Pomme d'or, aux Chartrons.

EXTRAIT d'une Lettre de Perigueux, du 26 Novembre 1767.

Monſieur, j'ai un vrai plaiſir de vous rendre compte de l'application de vos remedes à ma voiſine, qui étoit infirme depuis ſept ans, & qui ne pouvoit marcher depuis longtems: vos purgations ont fait un effet merveilleux, & votre baume encore mieux. Elle marche actuellement toute ſeule avec

un bâton, ſe leve, ſe couche, s'habille & ſe deshabille toute ſeule, ce qu'elle n'avoit fait depuis deux ans au moins, &c.

Signé, Mourgoin jeune,
Secrétaire de M. Eydely, Maire
&Subdélégué.

Madame Simon, rue & porte Dijaux, près des glacieres, a été guérie d'une plaie & enflure à la jambe, dont le pied étoit ſi gros qu'il n'avoit plus la forme ordinaire, & cette maladie avoit réſiſté à toutes ſortes de remedes.

Il ſe trouve des maladies ſi compliquées les unes ſur les autres, qu'il n'eſt pas poſſible, malgré tous les ſoins, de les guérir radicalement; l'article ſuivant en eſt une preuve: on l'a inſéré ici, pour que le public puiſſe juger que, ſur les maladies les plus déſeſpérées, le ſieur Molenier a le talent de prolonger les jours.

Je certifie que j'avois pluſieurs maladies compliquées les unes avec les autres, qui m'avoient mis à l'extrêmité, & que l'on avoit jugé que je ne vivrois que très-peu de jours, lorſque ſur la fin du mois de Novembre 1767, j'eus recours au ſieur Molenier, qui m'ayant vu, dit qu'il ne répon-

doit pas de me guérir, mais qu'il me donneroit tout le ſoulagement qui dépendroit de lui. J'avois des obſtructions au foie, au méſentere & à la rate, hydropiſie; la goutte qui m'étoit remontée à l'eſtomac, un abcès à la poitrine, crachant conſidérablement du pus & du ſang, une paralyſie qui m'étoit ſurvenue ſur la moitié du corps; le ſieur Molenier m'a mis au point de ſortir & de vaquer à mes affaires. A Bordeaux, ce 11 Mai 1768.

Signé, Richen, Architecte,
rue Maubec, près la place S. Michel.

Je certifie que j'avois de fréquentes attaques de paralyſies, qui m'ôtoient le mouvement de la moitié du corps; je me ſuis adreſſé à M. Molenier, qui m'a fait prendre des infuſions de racines, qui m'ont fait rendre des glaires & des humeurs de toutes couleurs; de ſorte que depuis que je ſuis entre ſes mains, je me porte très-bien. A Bordeaux, ce 18 Août 1768.

Signé, Devaux, Employé
à la porte Dijaux.

Je ſouſſigne & certifie que mon épouſe avoit un rhume conſidérable, crachant le pus & le ſang tout pourri, avec des dou-

leurs de poitrine & la fievre : cette maladie provenoit d'un abcès à la poitrine. Nous avons eu recours au ſieur Molenier qui l'a guérie en très-peu de jours. A Bordeaux, ce 13 Septembre 1768.

Signé, Devaux, Marchand & Fabricant de boutons, rue Ste. Catherine, au-deſſous de la rue de la Monnoie.

Je certifie que mon épouſe étoit malade, crachant du pus & du ſang, & une toux continuelle & une extinction de voix, la fievre lente & des points de côté, & entre les épaules, ne pouvant ſortir du lit ; lorſque j'ai été conſeillé d'avoir recours au ſieur Molenier, qui a fait changer la maladie ſous peu de jours, & l'a guérie dans deux mois. A Bordeaux, le 2 Septembre 1768.

Signé, Chavaroche, Capitaine de Vaiſſeau, rue S. Maurice, aux Chartrons.

Je certifie que mon épouſe avoit une perte de ſang conſidérable, qui l'avoit miſe dans un triſte état, n'ayant point de force ; j'ai eu recours au ſieur Molenier, qui l'a

guérie en très-peu de tems. Fait à Bordeaux, ce 20 Septembre 1768.

Signé, F. Bocher, Marchand & Fabricant de broſſes, au Chapeau rouge, près le Château Trompette.

Je certifie que j'ai reſté pendant l'eſpace de trois mois à l'hôpital, attaqué d'une humeur ſcrophuleuſe, qui m'avoit attaqué tout le col & la tête, qui m'empêchoit de tourner le col d'aucun côté, ſans y avoir pu trouver aucun ſoulagement ; après ce tems, je me ſuis mis entre les mains de M. Molenier, qui m'a guéri radicalement en quatre jours. Fait à Bordeaux, ce 19 Septembre 1768.

Signé, Renoir, Formier, rue du Rempart, à Bordeaux.

Je certifie que mon épouſe avoit un cancer au ſein, provenant d'un coup qu'elle avoit reçu ; qu'il avoit commencé par de petites glandes qui étoient devenues groſſes & extrêmement dures ; qu'elle avoit réſiſté à différens remedes, & que cela avoit été jugé incurable par deux perſonnes de l'art, qui avoient conſeillé d'en faire l'opération ; elle ſouffroit des élancemens qui lui donnoient

la fievre, lorſque j'eus recours au ſieur Molenier qui l'a guérie parfaitement ſans opération. A Bordeaux, ce 23 Septembre 1768.

Signé, Revelan, dit Philibert, Tailleur de corps, & Cavalier de Maréchauſſée, rue des Trois Conils.

Je, ſouſſigné, certifie que deux de mes ouvriers étoient attaqués d'une colique de peintre; ils furent à l'hôpital, & vû qu'ils ſe trouvoient toujours la même choſe, je conſultai Mr. Molenier, pour ſavoir s'il avoit quelque remede contre cette maladie; il me répondit qu'oui : je voulus eſſayer par un de mes ouvriers que je fis ſortir de l'hôpital, que le ſieur Molenier a parfaitement guéri, & celui qui eſt reſté à l'hôpital y eſt mort; ce que je peux certifier véritable. A Bordeaux, ce 19 Septembre 1768.

Signé Perille, Maître Peintre, ſur les allées de Tourny.

Je déclare que j'avois depuis long-tems des coliques néphrétiques, occaſionnées par des graviers en forme de pierre & des ſa-

bles, tant dans les reins que dans la vessie, souffrant très-souvent des douleurs cruelles, ne pouvant uriner. Un jour que ces douleurs me tenoient plus fort que de coutume, j'eus recours au sieur Molenier, qui en demi-heure me fit uriner, & m'appaisa tellement la douleur, que je ne sentois plus de mal; & je me suis mis entre ses mains pour me guérir radicalement : il y a trois mois qu'il me soigne, dont je n'ai senti que des petites douleurs; ce qui fait que je suis très-content de ses remedes, n'ayant trouvé que les siens qui m'aient fait le plus grand bien dans le grand nombre qu'on m'avoit donné. A Bordeaux, ce 24 Septembre 1768.

Signé, Sicart, Marchand Orfevre, rue des Argentiers.

Je certifie que M. Molenier m'a guéri d'un mal de poitrine, crachant le pus & le sang, provenant d'un rhume négligé & une fievre lente, me sentant des lassitudes & des points en tout le corps; ledit sieur Molenier m'a guéri en très-peu de tems en présence de mes voisins. A Bordeaux, le 24 Septembre 1768.

Signé, Baschelard, chez M. Raimond, Fondeur & fabriquant de chandelle, rue de la grande Taupe.

Je

Je certifie que j'avois une perte de ſang depuis très-long-tems qui m'avoit miſe à l'extrêmité, lorſque l'on fut chercher le ſieur Molenier, qui en moins de ſix heures fit diminuer la perte, & environ en ſix ſemaines il m'a guérie. A Bordeaux, ce 21 Septembre 1768.

Signé, la veuve Loubau, Menuiſiere, rue du Palais Galien, au coin de la rue de Notre-Dame.



DISCOURS

Sur le Remede propre à empêcher de gagner les Maladies vénériennes.

Mon dessein étant de donner au public un spécifique contre les maladies vénériennes, qui depuis long-temps font un ravage que la plume ne peut exprimer ; il y a plusieurs années que j'avois trouvé à peu près ce que je cherchois : j'ai voulu le mettre à sa derniere perfection, avant que de le donner publiquement, & par des expériences souvent réitérées, je me suis assuré de l'efficacité du remede : il faut que j'écrive quelques lignes en sa faveur, pour le défendre contre la prévention & la critique qui s'élevera pour combattre ce remede. Mais l'efficacité & le bien qui en résultera, forcera les ennemis de la nouveauté à en faire usage. La contagion du virus vénérien s'augmente journellement, parce que sur cent personnes qui se mêlent à traiter de cette maladie, il y en a au plus un cinquieme qui s'y entende parfaitement : que

deviennent donc les malades qui ont le malheur de tomber entre ces quatre-vingt ? il faudroit qu'ils recommencent à repasser les remedes, & qu'ils aient le bonheur de tomber en bonnes mains, parce qu'il faut beaucoup plus d'attention pour guérir une maladie qui a été manquée que dans son commencement. Il s'en trouve aussi qui ne sont pas dans la faculté de se refaire soigner : il en résulte que plusieurs croient être guéris ; ils se marient, donnent du mal à leurs femmes, il en vient des enfans d'une mauvaise santé ; les uns se déclarent par des écrouelles, les autres par des dartres, de la rogne, la gale ; les uns par la petite vérole infectée, des foiblesses dans les nerfs, des maux d'yeux. Si l'on vouloit citer tous les symptômes affreux qui suivent une vie libertine, il faudroit un volume. L'on ne sauroit trop se tenir sur ses gardes, pour ne pas s'exposer à ce fléau qui moissonne tant de familles, qui feroient la richesse du Royaume. Je suis moralement sûr qu'il y a plus de personnes qui ont cette maladie, & qui ne le savent pas, que ceux qui en sont convaincus. L'on ne manquera pas de dire que mon spécifique donnera lieu au libertinage ; je réponds, & je ne demande pour preuve que la triste expérience continuelle-

ment ſous les yeux de tout le monde; qu'il y a quantité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont eu des maladies vénériennes des plus cruelles, qui ont plus été tourmentées par les remedes que par la maladie; & qu'après tout ces martyres n'en ſont pas devenues plus reſervées, ont continué leur débauche, & ont eu de nouvelles maladies qui leur ont coûté la vie. Il ne faut regarder dans mon ſpécifique & préſervatif que le bien qui en peut réſulter; il faudroit plusieurs volumes pour l'expliquer. Il me reſte quelque choſe à dire ſur la poſſibilité d'avoir un ſpécifique pour cette maladie, puiſque l'on en a pour d'autres qui ſont auſſi à redouter. Tout le monde eſt convaincu que l'on a des préſervatifs contre la peſte: que nous ſoyions quatre perſonnes, que deux prennent une priſe du préſervatif contre la peſte, & que ces quatre perſonnes entrent dans un endroit peſtiféré, il eſt certain que ceux qui auront pris du préſervatif, le mauvais air ne pourra pas pénétrer ſur eux, & les deux qui ne s'en feront pas ſervis prendront la peſte. Perſonne n'ignore que les maladies vénériennes ſe communiquent en pompant le mauvais air, & qu'elles ſe manifeſtent & paroiſſent ſous différentes formes, ſelon la qualité du ſang & du tem-

pérament de celui qui a le malheur de s'expoſer. L'on ſait auſſi que l'on a des ſpécifiques contre le venin de la vipere & contre la piquure du ſcorpion, & pour prévenir les maladies ſcorbutiques, & pour l'air infecté de la petite vérole. Je pourrois citer bien d'autres maladies dont on pourroit ſe préſerver : ſi c'eſt une vérité que l'on puiſſe éviter l'impreſſion de ces fameux venins, pourquoi ſeroit-il impoſſible d'en avoir un qui puiſſe avoir le même effet à l'égard du venin vénérien ? Si je voulois entrer dans un détail phyſique, il me ſeroit facile de prouver la vérité de ce que j'avance. Je ne me ſuis déterminé à offrir mon ſpécifique, que pour rendre ſervice à l'humanité. Je ne dirai rien de ma méthode à traiter les maladies vénériennes confirmée ; je ſuis aſſez connu par le nombre infini qui ſe ſont adreſſés, & qui s'adreſſent tous les jours à moi : ce qu'il y a de ſurprenant, que preſque tous viennent après avoir fait uſage pendant pluſieurs années de différens remedes ſans ſuccès. Deuxieme avantage de notre ſpécifique ; ceux qui en feront uſage ſeront ſurpris qu'il ne ſouffre rien d'impur. Ceux qui auront des maladies vénériennes nouvelles, dans deux fois vingt-quatre heures au plus elles ſe déclareront, & ne pour-

ront faire aucun progrès dans le ſang. Le même remede détruit le germe de la petite vérole, que nous apportons preſque tous en naiſſant; & ſi par hazard l'on venoit à l'avoir, elle ne feroit que ſi peu d'impreſſion, que perſonne n'en ſeroit marqué. Je fais cette objection, parce que ſur la quantité que j'en ai préſervé, il y eſt arrivé que quelques-uns l'ont eue fort légerement; il ſe peut qu'ils n'aient pas pris toute la doſe qu'il falloit prendre. Je peux dire avec vérité en avoir donné à pluſieurs perſonnes qui étoient de l'art de guérir auſſi bien que moi, qui ſuis parvenu à quarante-quatre ans ſans l'avoir jamais eue, ni ceux qui s'en ſont ſervi, malgré que nous ſoyons expoſés journellement à ſoigner ces maladies. Si l'on avoit donné au public un remede contre la petite vérole à la place de l'inoculation, on ſe feroit immortaliſé; il n'auroit fallu pour protection que l'efficacité du remede. Dans deux cens ans l'on ne ſe perſuadera jamais que dans un ſiecle éclairé comme celui-ci les perſonnes les plus diſtinguées aient donné dans une abſurdité auſſi préjudiciable. Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter le mal qui en peut provenir, les écrits publics en ont fait aſſez mention; il s'agiſſoit de combattre une maladie, & non pas la donner. Mon ſpécifique détruit

la maladie, ſans qu'il ſoit néceſſaire de rien inſinuer de pernicieux. Le remede que j'offre n'a rien de dangereux : les perſonnes en bonne ſanté en peuvent prendre pour continuer à ſe bien porter, & pour chaſſer les impreſſions du mauvais air, tant ſur mer que ſur terre. Ce préſervatif ſe conſerve tant que l'on juge à propos, ſans qu'il perde rien de ſa qualité. Pour qu'il ſoit à la portée de tout le monde, l'on y a mis un prix très-médiocre. L'on trouvera chez l'Auteur des bouteilles de 6 liv. de 12 liv. & de 24 liv ; celles de 24 liv. ſuffiſent pour ôter le germe de la petite vérole : pour le reſte, l'on donnera un imprimé pour la façon de s'en ſervir. Ce préſervatif n'a point de mauvais goût ; les enfans les plus difficiles en prendront avec plaiſir.



SUJET

Pourquoi l'Auteur n'eſt pas reſté à Paris, qui eſt une Ville où les reſſources ſont abondantes, par préférence à courir les différentes Villes du Royaume, & s'expoſer à être confondu avec un grand nombre d'Empiriques.

IL eſt de fait que l'Auteur a travaillé longtems à Paris; & pendant un certain tems il n'avoit d'autre droit pour exercer ſon art, que le privilege que le Roi a accordé aux Suiſſes. Sa réputation le fit appeller à Verſailles, où l'uſage de ſes remedes eut tout le ſuccès poſſible. Pluſieurs perſonnes l'engagerent à préſenter un mémoire au Miniſtre, où l'on expoſoit les guériſons qu'il avoit faites, tant dans Paris qu'à Verſailles. Le Miniſtre, qui toujours zélé au bien du public exigea que les talens de l'Auteur fuſſent examinés de plus près: crainte d'être ſurpris par des certificats de guériſons qui pourroient n'être pas telles qu'elles paroiſſoient conſtatées par les certificats

certificats joints au mémoire, il voulut être assuré de la réalité & de l'efficacité des remedes, & du talent du sieur Molenier; & que ce ne seroit qu'après une conviction complette qu'il lui accorderoit sa protection pour faire avoir un privilege, tel que l'Auteur en est décoré; de sorte que le sieur Molenier fut obligé d'entreprendre la guérison de plusieurs malades, dont la maladie étoit connue du Ministre, qui s'étoit fait rendre compte des maladies par les Médecins qui les avoient soignés. Le sieur Molenier qui eut le bonheur de réussir à les guérir, après des preuves aussi complettes de ses talens, Mgr. le Comte de St. Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, en rendit compte au Roi, & Sa Majesté ordonna au Ministre d'écrire de sa part à son premier Médecin que son intention étoit qu'on expédiât au sieur Molenier un privilege en forme, qui l'autorise à composer, vendre & administrer ses remedes dans toutes les villes & lieux du Royaume. Dans ce même tems le premier Médecin fut instruit que le Royaume étoit inondé par quantité d'Opérateurs qui vendoient des remedes qui, bien loin de soulager les malades, faisoient périr beaucoup de monde; & voyant que les arrêts du Conseil d'Etat du Roi n'étoient point exécutés selon leur

forme & teneur, il nomma le ſieur Molenier Inſpecteur général des remedes que vendent les privilégiés, pour par lui veiller, en adminiſtrant ſes remedes, aux abus qui ſe perpétuent dans le Royaume; & ç'a été pour remplir cette commiſſion honorable & utile au bien public que l'exercice de ſon inſpection l'a forcé de parcourir la majeure partie des villes du Royaume, & il n'a dû cet honneur & cette confiance du Roi, les bontés du Miniſtre & la bienveillance du premier Médecin, qu'à ſes tlaens.

FIN.

EXTRAIT
DU PRIVILEGE.

JEAN SENAC, Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, premier Médecin de Sa Majeſté, Sur-Intendant général des Eaux, Bains, Fontaines minérales & médicinales du Royaume ; à tous ceux qui ces préſentes verront, SALUT. Sur le bon & louable rapport qui nous a été fait de la perſonne du ſieur Jacques Molenier ; vu auſſi la Lettre à nous adreſſée de la part du Roi par Mgr. le Comte de Saint-Florentin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, en faveur dudit ſieur Molenier, enſemble les Certificats des perſonnes de la profeſſion, qu'il nous a préſentés ; nous, en conſéquence du pouvoir à nous donné par Sa Majeſté, & en exécution de ſes intentions, l'avons nommé & le nommons, par ces préſentes, Inſpecteur général des Opérateurs, pour par lui veiller, en adminiſtrant & débitant ſes Remedes, aux abus qui ſe perpétuent dans le Royaume ; ordonnons aux Opérateurs de lui préſenter leurs Brevets lorſqu'il les requerra : enjoignons très-expreſſément audit ſieur Molenier, après avoir reçu de lui le ſerment en tel cas requis & accoutumé, de nous rendre compte exactement de tout ce qui ſe paſſera parmi leſdits Privilégiés ſur leur bonne ou mauvaiſe conduite : lui permettons en outre de pourſuivre à ſa requête, par la voie de la Juſtice ordinaire, tous Diſtributeurs de remedes qui ne ſeront pas munis de notre permiſſion, & de ſe conformer en cela aux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, pour en conſéquence ledit ſieur Molenier retirer les Brevets de ceux à qui nous en avons accordé, dont ils continuent à s'autoriſer, quoiqu'il ſoit expiré, le tout conformément aux Arrêts & Réglemens : prions Mrs. les Magiſtrats de tenir la main à l'exécution des préſentes, de pourſuivre & faire punir les réfractaires ; en foi de quoi nous les avons ſignées & fait contreſigner par notre Secrétaire ordinaire, & y a appoſé le ſceau de nos armes. Donné à Verſailles, le Roi y étant,

le 20 Avril 1767. *Signé*, SENAC : *Et plus bas*, Par M. le premier Medecin du Roi. *Signé*, LAMARQUE.

Enregiſtré au dix-ſeptieme volume des Enregiſtremens du Greffe de la Prévôté du Roi, & grande Prévôté de France, fol. 48. recto.

Par nous Greffier ſouſſigné, en exécution de la Sentence de ladite Prévôté de l'Hôtel du Roi, du 19 Juin 1767. Signé, *TARTRE, qui a appoſé les armes de l'Hôtel.*

Le ſieur Molenier demeure rue de la petite Taupe, quartier de Saint-Seurin, en entrant par la porte de Tourny, la quatrieme maiſon à gauche.

A BORDEAUX.

Le Prix de l'Ouvrage eſt de 24 ſols.